



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2026_235

OBJET : Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2025

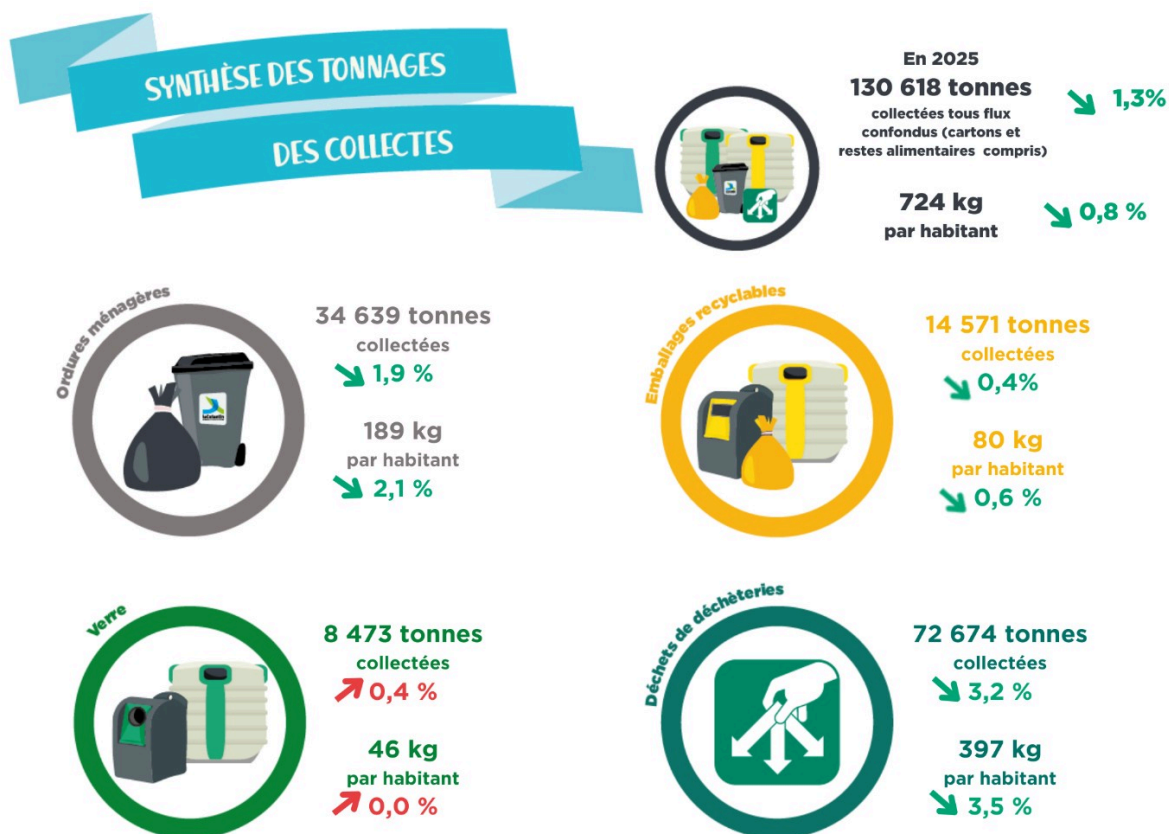
Exposé

D'après le Code général des collectivités territoriales (article D22224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération du Cotentin portant sur l'année 2025. Celui-ci synthétise les détails techniques et financiers de la gestion des déchets de notre territoire.



Évolution depuis la mise en œuvre des ECT



-13 193 tonnes



- 27,6 %

par rapport à 2021

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 septembre 2026,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 177 - Contre : 1 - Abstentions : 7) pour :

- **Approuver** le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Sophie HERY

Annexe(s) :
Rapport annuel 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

24 SEPTEMBRE 2026

Date d'envoi de la convocation : le 11/09/2026

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 165

Nombre de votants : 182

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Sophie HERY

L'an deux mille vingt six, le jeudi 24 Septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Christèle CASTELEIN.

Etaient présents :

MASSIEU Florence suppléante de AGNELOT Romain, ALLENO Gwladys, AMBROIS Anne, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, AUGÉARD Philippe, BAKOWSKI David, BARBÉ Stéphane, BARY Xavier, BAZOGE Corentin, BERTEAUX Jean-Pierre, BIGARRE Marie-Josèphe, BIHEL François, BIHET Isabelle, BLAIZE Gilbert, LEMAIGNEN Virginie suppléante de BONNEL Jean-Marie, BONNEMAINS Isabelle, BOURDARIAT Jean, BRANTHOMME Nicole, BRISSET Franck, BROQUET Patrick, BROSTIN Jacques, BUHOT Sophie, TIREL Serge suppléant de BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, CERVANTES Simon, CHALLIER Mathilde, CHAPON Christian, CLERC Jean-Christophe, COLLAS-DUGENETEL Alain, COQUELIN Jacques, COTTEBRUNE Nadège (A partir de 18h25), COUEPEL Sandrine, CRINON Philippe, CROIZER Alain, DANZIAN Monique, DESPLAINS Isabelle, DESQUESNES Olivier, DIGARD Antoine, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nicolas, DUPREY François-Xavier, DUREL Véronique, DUSSAUX Sylvie, ENDELIN Jean-Philippe, ENQUEBECQ Eliane, FAUDEMÉMER Christian, FERET Annie, FERÉY Damien, FIDELIN Benoît, FOLLIOT Aurélien, FONTAINE Bernard, FORTIN LARIVIERE Axel, FRAIZE Ludovic, FRANCOISE Bruno, FRANCOISE Christian, GAUMAIN Mathieu, CHAPEL Hubert suppléant de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOUJON Chantale, GUILBERT Joël, HARDY René, HEBERT Dominique, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOSTINGUE Yveline, HOULLEGATTE Valérie, HUSSENET Fabrice, JEAN Antoine, JEANNE Dominique, KOMISAREK Céline, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LARONCHE Sébastien, LE CLECH Philippe, LE GUILLOU Alexandrina, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECONTE Stéphane, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECRES Marie-Josèphe, LECUIROT Norbert, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE François, LEGENDRE Hervé, LEGENDRE Thierry (A partir de 18h29), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEGOUPIL Karine, LEJAMTEL Ralph, LELIEVRE Christophe, LELOUEY Dominique, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEPRAIST-MOUCHEL Marie-Christine suppléante de LEONARD Christine, LEPETIT Yann, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LESEIGNEUR Jacques, LOIR Didier, LUCE Pierre, MADEC Nathalie, MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MAILLARD Benjamin, MANEAUX Lydie, MARDOC François, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARION Claire, MARTIN Dominique, MARTIN Serge, MAUGER Joël, MAUQUEST

E Jean-Paul, MEDERNACH Françoise, MONTRIEUX Stéphanie, OLIVIER Stéphanie, PAPOUGNOT Serge, PATRICE Olivier, PERROTTE Benoit, POIGNANT Jean-Pierre, POINEUF-SEGUIN Karine, POISSON Nicolas, LEGER Charline suppléante de POTIN Nicolas, PROVAUX Loïc, RAOULT Bernard, RENAUD Stéphane, RÉTHORÉ Patrick, OHEIX Yoann Suppléant de RIES Stéphanie, ROUSSEL Pascal (A partir de 18h30), SAGET-SANSON Marie-Charlotte, SANSON Odile, SAUSSARD Brigitte, SCHMITT Gilles, SEPULCHRE de CONDÉ Laurent, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VALENTIN Jean-Louis, VALOGNE Claudine, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VAUTIER Chantal, VAUTIER Lionel, VIAL Thierry, VIGER Jacques, VILDIER Sandrine, VIVIER Sylvain, ZEBoulON Virginie.

Ont donné procurations

ANNE Philippe à CAUVIN Jean-Louis, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, FAGNEN Sébastien à AMBROIS Anne, FERRIEUX Vincent à FRAIZE Ludovic, GALPIN Aude à KOMISAREK Céline, GIOT Gilbert à MARGUERIE Jacques, GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, KEMMEL Michel à SAGET-SANSON Marie-Charlotte, LEROUX Patrice à LEGENDRE Hervé, MABIRE Edouard à VIVIER Sylvain, MAHE Florence à LEPETIT Yann, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, PIC Anna à SOURISSE Claudine, ROUSSEL Pascal à DANZIAN Monique (Jusqu'à 18h30), SOHIER Anaïs à COUEPEL Sandrine, TRAVERS Johany à LEFAUCONNIER François, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph,

Absents/Excusés :

FALAIZE Marie-Hélène, GENTILE Catherine, HAYÉ Laurent, LEQUILBEC Frédéric, MARIE Ludovic, MATTHEOS Cécile, SIMON François,



LeCotentin

RAPPORT - ÉDITION 2026

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2025

SOMMAIRE

O4

LE TERRITOIRE DESSERVI

1 . Territoire desservi	p04
2 . Répartition de l'exploitation	p06
3 . Suivi administratif	p07

09

LA PREVENTION DES DECHETS

1 . Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	p09
2 . Actions de prévention et de sensibilisation	p10

20

LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

1 . Pré-collecte	p20
2 . Population desservie et taux de variation annuel	p21
3 . Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	p21
4 . Organisation de la collecte en porte à porte	p22
5 . Fréquence de collecte	p23
6 . Les déchèteries	p24

26

LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

1 . Déchets collectés en collecte résiduelle	p26
2 . Déchets collectés en collecte séparée	p27
3 . Collecte de cartons en porte	p28
4 . Déchets collectés en déchèteries	p28
5 . Collecte de restes alimentaires	p29
6 . Performance de collecte	p30

31

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

1 . Origine des déchets	p31
2 . Quai de transfert	p31
3 . Lieu et nature des traitements dont valorisation	p32

34

LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

1 . Tonnages traités	p34
2 . Refus de tri et performance	p37

39

EVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

47

STRUCTURE DES DEPENSES

- 1 . La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation p48
- 2 . La nature des dépenses d'investissement p49

40

RESSOURCES HUMAINES

- 1 . Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers p40
- 2 . Formation des agents p41
- 3 . Indicateurs liés aux accidents du travail p42
- 4 . Sinistralité p43

50

STRUCTURE DES RECETTES

- 1 . La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation p50
- 2 . La nature des recettes d'investissement p51

44

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

- 1 . Description des moyens d'informations et de concertation p44
- 2 . Suivi des réclamations et évolutions p45

52

EQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

46

BUDGET ET FINANCEMENT

53

GLOSSAIRE ET ANNEXES

LE TERRITOIRE DESSERVI

1 TERRITOIRE DESSERVI

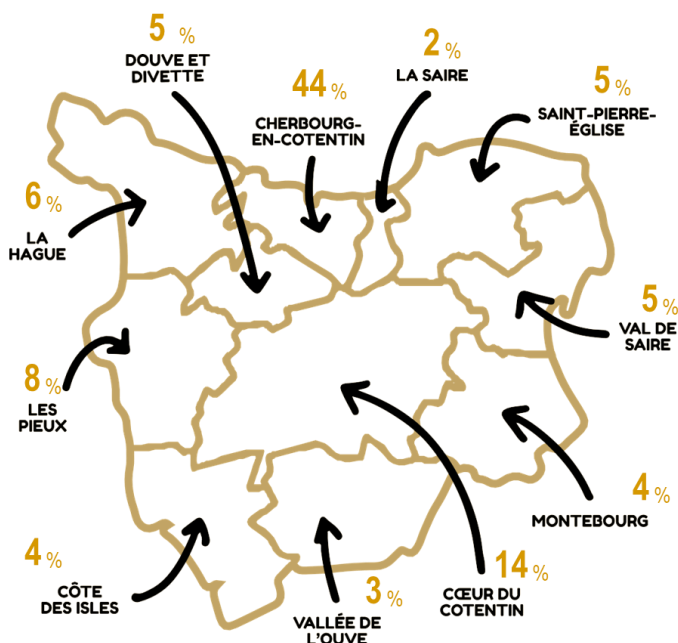
PRÉSENTATION DU PERIMETRE

Surnommée la Presqu'île Normande, le Cotentin est une terre de contraste. Avec ses 278 km de littoral et son bocage, ce territoire est un concentré de Normandie étendu sur 1439 Km² de superficie. Forgé par la mer, qui influence jusqu'à son agriculture, le Cotentin accueille de grandes industries et mise sur le maritime et le portuaire pour porter sa croissance.

La richesse de ses paysages, sa qualité de vie ou sa proximité géographique avec l'Irlande et l'Angleterre font aussi du Cotentin un secteur touristique reconnu.

Au 1^{er} janvier 2017, ce vaste territoire s'est alors unifié afin de donner une réalité institutionnelle à une entité historique culturelle et humaine.

Répartition de la population :



183 296

habitants



11

Pôles de proximité



129

Communes



278

km de littoral



127

hab/km²

Le territoire de l'Agglomération est composé d'une mixité de zone d'habitat sur une superficie très étendue. On y trouve une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu moins de 44% de la population du territoire, des zones semi-urbaines, des zones très rurales, et des zones touristiques avec un territoire bordé de 278 km de littoral. Cette mixité de territoire et de pics d'affluence (lié à l'activité touristique) rend la gestion de la collecte et du traitement des déchets plus complexe.

Parmi les compétences obligatoires, l'Agglomération du Cotentin a la charge de la Collecte et du Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés depuis le 1er janvier 2017.

L'année 2025 avait pour objectif de mettre en œuvre les nouvelles politiques en matière de déchets :

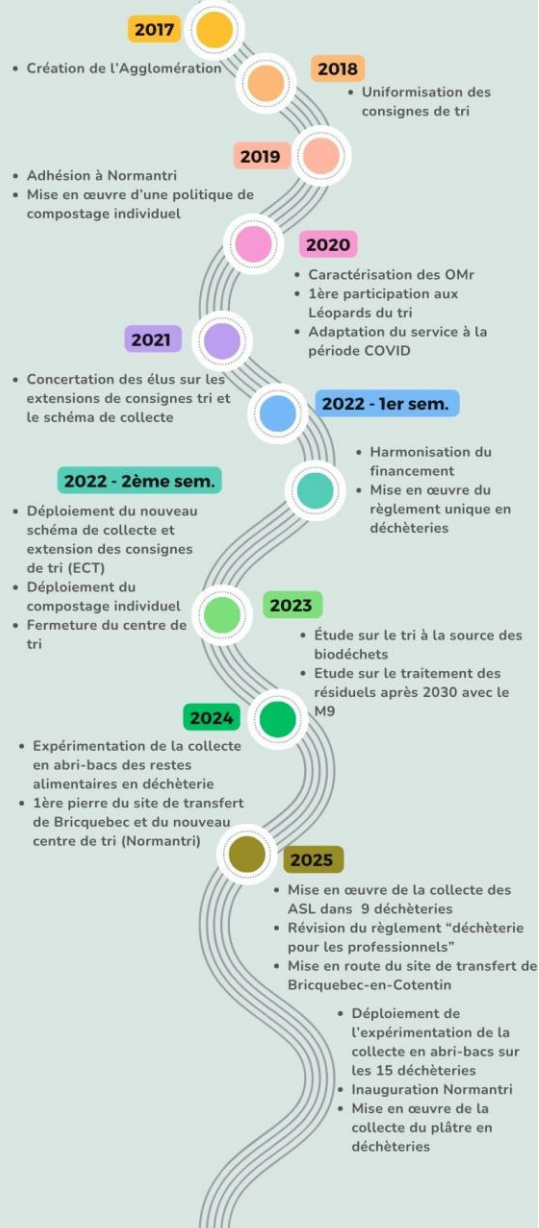
- La révision du règlement « déchèterie pour les professionnels »,
- Le déploiement de la collecte des Articles Sports et Loisirs (ASL) et plâtre en déchèterie,
- La mise en route du site de transfert de Briquebec-en-Cotentin,
- Le déploiement de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en déchèterie.

VISION GLOBALE

Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leur épanouissement professionnel et personnel.

Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.

Grandes évolutions



DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Textiles	Réutilisation réemploi
PORTE À PORTE	✗	✓*	✓*	✓*	✗	✗	✗	✓*	✗	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓*	✓*	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓*	✗	✗
DÉCHÈTERIE	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents types de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par des prestataires, soit via des associations...

	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Associations (convention)	✓	×	×	✓

3 SUIVI ADMINISTRATIF

Pour assurer l'ensemble de la compétence, l'unité administrative vient en soutien de l'ensemble des autres unités de la direction DMA avec la gestion des actes administratifs (courriers, délibérations, décision, note...), le suivi du budget (préparation du budget, engagement, facturation, mandatement, virement...) et la gestion des marchés publics (rédaction des pièces administratives, publication, préparation des CAO, notification, carte des achats publics...).

Éléments clés - suivi financier 2025 :



Éléments clés - suivi administratif 2025 :



Éléments clés - suivi marché publics 2025 :

40 marchés étaient en cours d'exécution sur l'année 2025, 15 marchés ont été notifiés sur cette année et sont toujours en cours à ce jour. Fin 2025, 7 consultations étaient en construction.

Pour l'année 2026, 35 marchés étaient en cours au 1er janvier 2026, et 18 projets de consultations sont connus à ce jour pour l'année dont le marché de broyage à domicile, de collecte des colonnes d'apports volontaires ou le marché de collecte en porte à porte pour 3 pôles de proximité.

Au cours de l'année 2026 des marchés importants seront lancés tel que :

- La collecte OMr et EMr des Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise, du Val de Saire ou de la Vallée de l'Ouve,
- La collecte des colonnes d'apports volontaires et le stockage du verre,
- La fourniture des bacs et des colonnes d'apports volontaires,

- La prestation de broyage des branchages dans le cadre de la prévention,
- La fourniture de composteurs,
- La location d'un logiciel de gestion de bacs,
- La caractérisation des ordures ménagères et des encombrants.

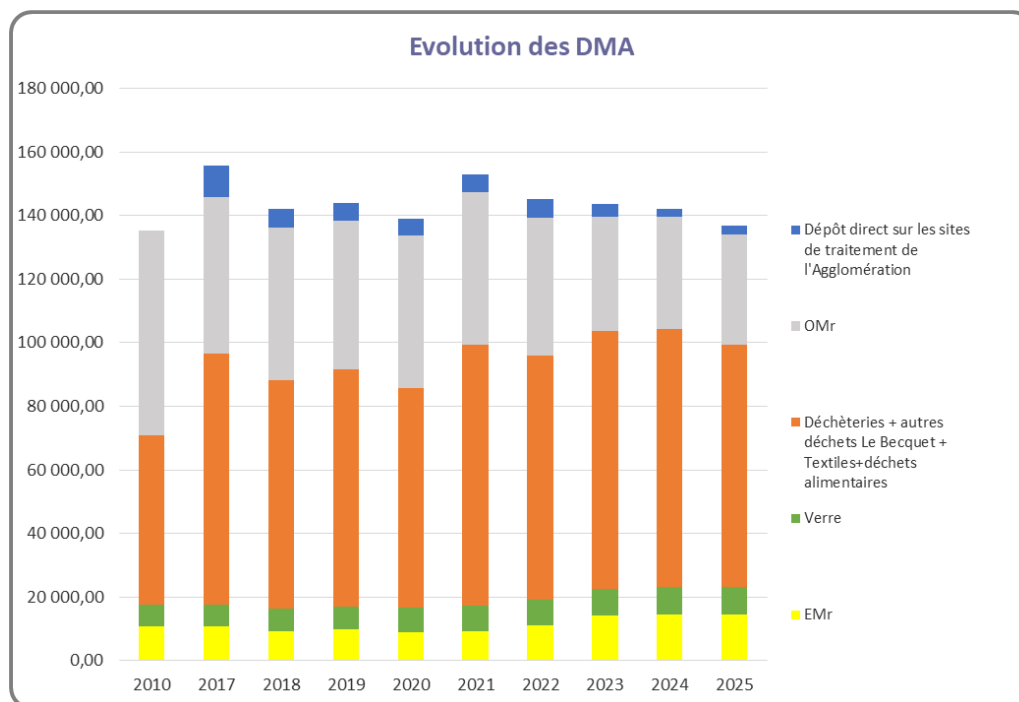
Cependant, d'autres échéances de fin de marché devront être travaillées dès l'année 2026, et notamment le traitement des ordures ménagères résiduelles dont le marché avec la SPEN prendra fin au 31/12/2027.

Un gros travail a également été mené par l'unité ressources administratives en collaboration avec les services sur le projet de nouvelle nomenclature qui sera applicable au 1er janvier 2026.

LA PRÉVENTION DES DECHETS

1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT A 2010

On estime que le tonnage de DMA traité de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab). Le tonnage de DMA traité de 2025 est de 136 785 tonnes (population de 183 296 hab – soit 746,25 kg/an/hab) soit +1,2 % par rapport à 2010.



IMPACT DE LA POLITIQUE DECHETS DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN :

– 12,1 % entre 2017 et 2025

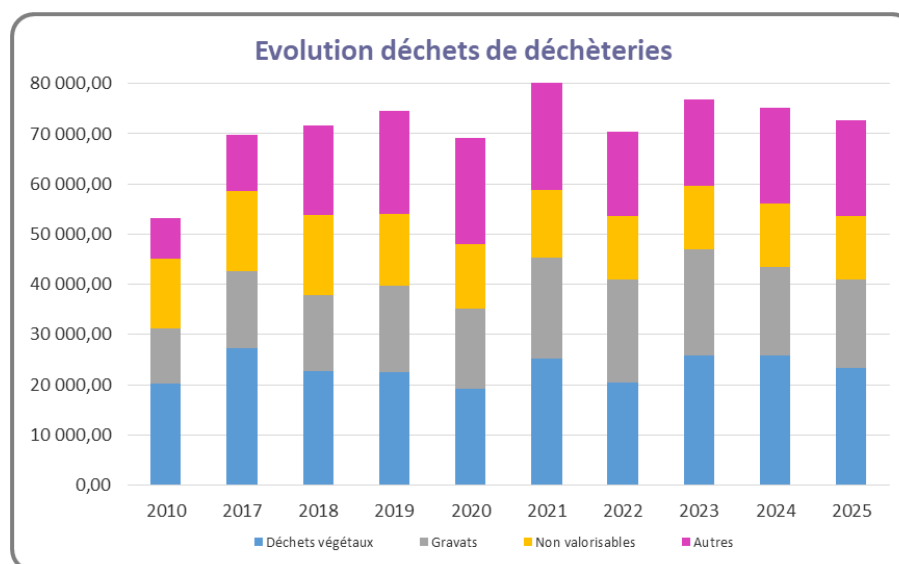
Soit – 18 901 tonnes

Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de plus de 46% des OMr depuis 2010, 30% depuis 2017.
- Les tonnages d'EMr et de verre sont en hausse, respectivement de 34 % et 25% par rapport à 2010 qui s'expliquent par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et l'évolution du schéma de collecte.
- Le tonnage des déchèteries est en hausse depuis 2010 mais par rapport à 2017 on note une baisse des tonnages..

L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets végétaux qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),



Dans « Autres » on retrouve : les cartons, la ferraille, le bois, les souches, les DEA, les DEEE, les déchets dangereux, l'amiante, les pneus, les TLC, ...

2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

ÉQUIPE DEDIEE A LA MISSION

L'Agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une responsable de service et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets. L'année 2025 a été marquée par 3 départs et un déménagement, qui ont perturbé l'organisation du service et qui ont diminué le nombre d'interventions possibles/ L'équipe est à nouveau au complet depuis le 1^{er} décembre 2025.



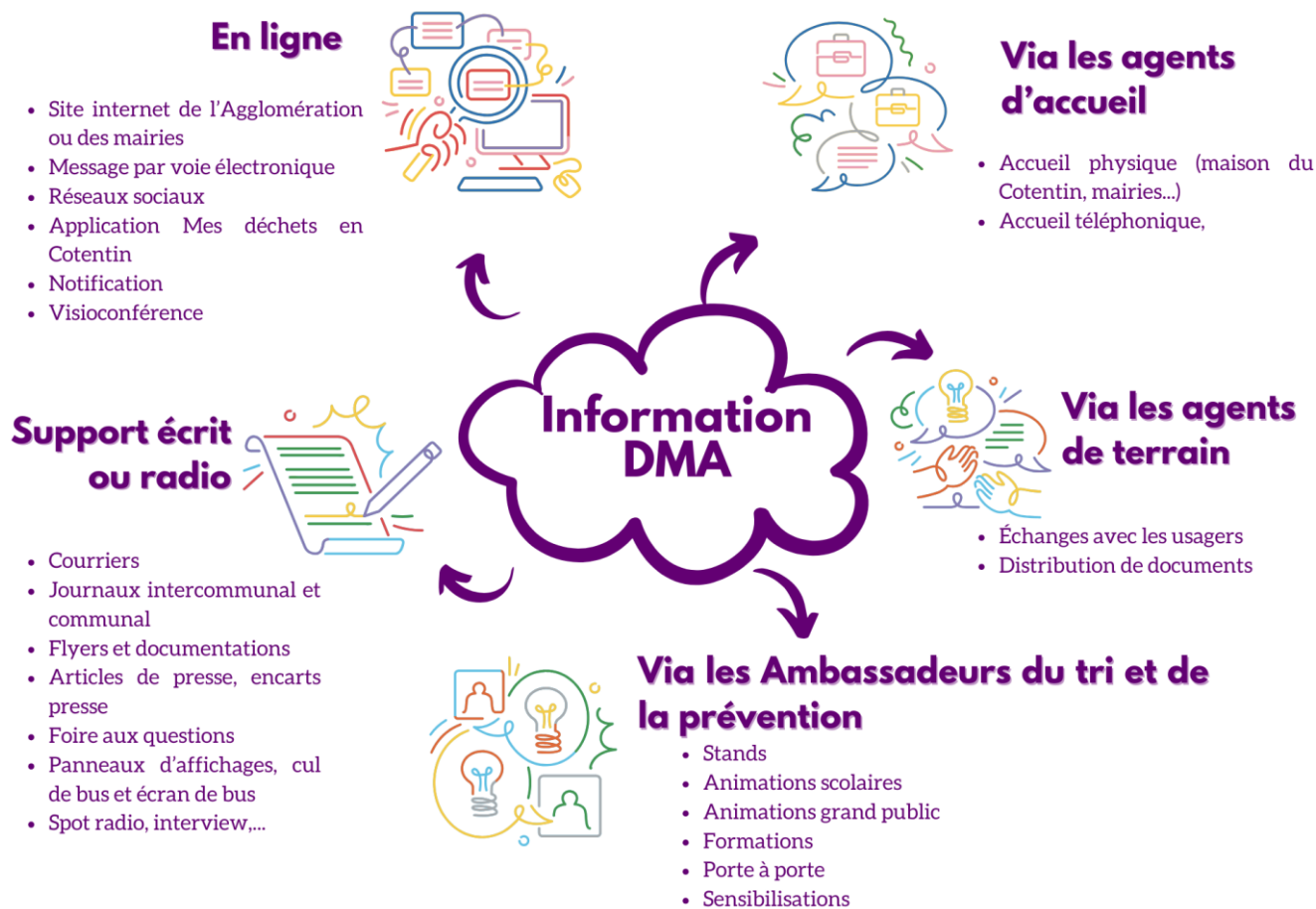
Une partie de l'équipe

Sensibilisation des usagers

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la **leur** gestion des déchets et principalement sur la mise en place de gestes de prévention, sur les consignes de tri mais également sur le compostage.

- **Organisation des circuits d'information**

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



• Sensibilisation du grand public

> Animation en déchèteries



Animations déchèteries

Les ambassadeurs viennent en soutien aux agents de déchèteries



Objectifs :

- diminution des erreurs de tri,
- informer d'une nouveauté,
- échanger avec les usagers



1 942 habitants sensibilisés



97 animations en 2025



> Événementiels et animations

Événementiels et animations

Les ambassadeurs sont sollicités par des associations, mairies ou entreprises pour être présents sur des événementiels ou réaliser des animations.



Objectifs :

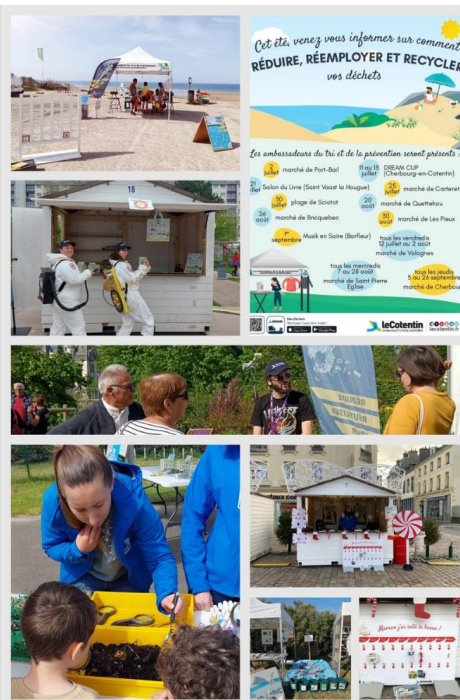
- sensibiliser, informer, et échanger de manière ludique



4 013 habitants sensibilisés



64 animations en 2025



> Actions de sensibilisation à la collecte sélective

Actions de sensibilisation

Les ambassadeurs assurent des sensibilisations ou des contrôles de qualité des bacs pour s'assurer de la bonne réalisation du geste de tri. Ce suivi a pour but de réduire le taux de refus.



Objectifs :

- vérifier le geste de tri,
- rappeler les consignes,
- valoriser le bon geste de tri,
- réduire les refus de tri,



4 143 foyers ou entreprises sensibilisés



18 suivis de collecte et
18 sensibilisations en 2025



Plusieurs actions sont menées auprès des particuliers ou des entreprises :

- **Sensibilisation auprès des usagers ou employés en porte à porte** suite à une demande du service collecte
- **Contrôle de la qualité des bacs** : en fonction de la qualité de tri, le bac de l'utilisateur est marqué à partir d'un système de cravate. En cas de positionnement de cravate rouge, le bac n'est pas collecté par les équipes de collecte. L'utilisateur a donc l'obligation de retraiter son bac pour le présenter à la prochaine collecte des recyclables après retrait des erreurs de tri. En complément, des actions correctives en porte à porte ont également été menées.

Le taux d'erreur moyen affiché est de 43 % (2 % de rouge et 41 % d'orange). Les erreurs les plus fréquentes sont des OMr, des déchets plastiques, des textiles ou chaussures et les déchets d'hygiène (sopalin, mouchoir, lingettes...).

> Sensibilisation des scolaires

Animations scolaires

Les ambassadeurs proposent des animations gratuites aux établissements scolaires. Depuis septembre 2023, les animations intègrent les notions de réduction.

Objectifs :



- sensibiliser les plus jeunes,
- transmettre les bons gestes de tri,
- appréhender les notions de réduction, de valorisation, d'achat durable...



2 272 élèves sensibilisés



212 interventions



Actions de Prévention

- Promotion du compostage et du broyage

> Compostage

Compostage

Dans le cadre de la gestion des biodéchets, le Cotentin a choisi de doter gratuitement les foyers du territoire d'un composteur individuel.

Objectifs :



- composter les biodéchets,
- réduire les déchets à enfouir,
- produire du compost,
- répondre à la réglementation,



1 674 composteurs distribués



90 permanences



Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2019. Depuis 2019, ce sont 20 649 composteurs de distribués.

> Broyage des branchages

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Le nombre de broyage est constant par rapport à 2024, soit **143 interventions**.

• Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, et en partenariat avec Fil&Terre et Emmaüs, certaines déchèteries sont équipées de caissons de réemploi.

Cette pratique est mise en place sur dix déchèteries équipées.

Fil&Terre et Emmaüs assurent la collecte et le tri de l'ensemble des objets déposés, et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). L'unité déchèterie travaille sur le renouvellement des conventions et sur clarification du système. Pour information, en 2025, Fil&Terre a collecté 26 tonnes d'objets déposés dans les caissons de réemplois, aucune information pour Emmaüs qui a souhaité mettre fin à cette collecte en cours d'année.

• Textiles – Linges – Chaussures (TLC)

La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil & Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). **802 tonnes** de textiles, linges de maisons et chaussures ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération et en boutiques (+5 tonnes par rapport à 2024).



Centre de Tri Fil&Terre – Tourlaville – Cherbourg-en-Cotentin

Cependant, sur le territoire du Cotentin d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes le relais,...) et c'est ainsi un total de **948 tonnes de textiles** qui ont été déposées pour être triées et recyclées sur l'ensemble du territoire, -6% par rapport à 2024 (chiffres Refashion 2024, Refashion est l'éco-organisme en charge des TLC).

• Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

> Sensibilisation de la jeunesse

Dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets 2025 et en partenariat avec le PAT (plan alimentation territoriale), une sensibilisation à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposée aux centres de loisirs. Cette animation nommée "de la graine à l'assiette" était composée de plusieurs jeux.

Animation Anti-Gaspi

Les ambassadeurs proposent des animations gratuites aux établissements scolaires et centres de loisirs.

Objectifs :

- sensibiliser les élèves,
- les amener à mieux consommer,
- faire prendre conscience des enjeux nationaux,



1 617 jeunes sensibilisés



13 établissements







• Opération « Premier pas de bébé vers le Zéro Déchet »

Suite au succès de l'opération et du manque d'information sur ce sujet dans le Cotentin, les ambassadeurs du tri et de la prévention ont travaillé auprès des crèches, de la maternité, des sages-femmes pour proposer une animation de sensibilisation et un guide de découverte autour de la couche lavable. Les premières sensibilisations seront réalisées en 2026.



LA COMMUNICATION

• Réalisation d'outils de communication

De nombreux outils de communications ont été créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeux, ateliers, frise,...).



Quelques exemples de création 2025

• Site internet « lecotentin.fr »

Depuis septembre 2025, le Cotentin a lancé son nouveau portail. Ce site plus clair et efficace a été pensé pour permettre aux usagers de trouver facilement les informations en lien avec la gestion de leurs déchets mais également avec la prévention des déchets. Le site permet également de faire ses demandes en ligne de composteurs, de broyage à domicile, de cartes déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante,... Dans le cadre des évolutions des services, des règlements, le site est régulièrement mis à jour.

Pour l'année 2025, le nouveau site internet enregistre 77 189 visites, contre 430 402 en 2024, attention les données du précédent site n'étant plus disponibles, il manque les consultations de janvier à août 2025. Les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :



1 382
Page collecte



1 478
Page Déchèterie



381
Consignes de tri



438
Pages compostages



205
Page Broyage

• L'application Mes Déchets le Cotentin

L'application Mes déchets le Cotentin a été mise en place en janvier 2024. Ce nouvel outil permet de développer encore les canaux de diffusion de l'information auprès des usagers du territoire, jours de collecte, horaires d'ouverture des déchèteries, colonne de tri la plus proche, calendrier de collecte... Tous les formulaires en ligne transitent maintenant via cette application soit pour l'année 2025 :



1 549
Demandes de composteurs



1 219
Demandes de bacs ou sacs



127
Demandes de dépôts d'amiante



126
Demandes de broyage



78
Demandes d'accès professionnels en déchèterie



160
Signalements d'erreur adresse

• Page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets.



246
Post Facebook
Réduire ses déchets



3 945
Abonnés Facebook
Réduire ses déchets

Le Cotentin a également une page Facebook « Agglomération du Cotentin », un compte Twitter, LinkedIn, Instagram et une chaîne YouTube qui permettent également d'amplifier la communication.



18
Post Facebook
Agglomération



5
Post ou Stories
Instagram
Agglomération



5
Post LinkedIn
Agglomération

• Presses, radio, reportages télévisés...

En partenariat avec la direction communication, 7points presse ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés.



7
Points presses



BILAN 2025



LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 PRÉ-COLLECTE

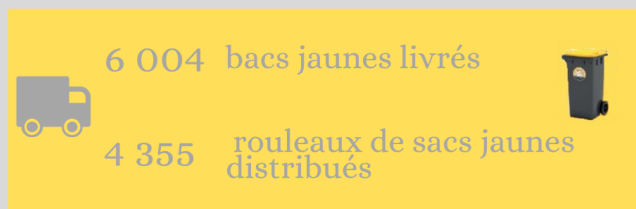
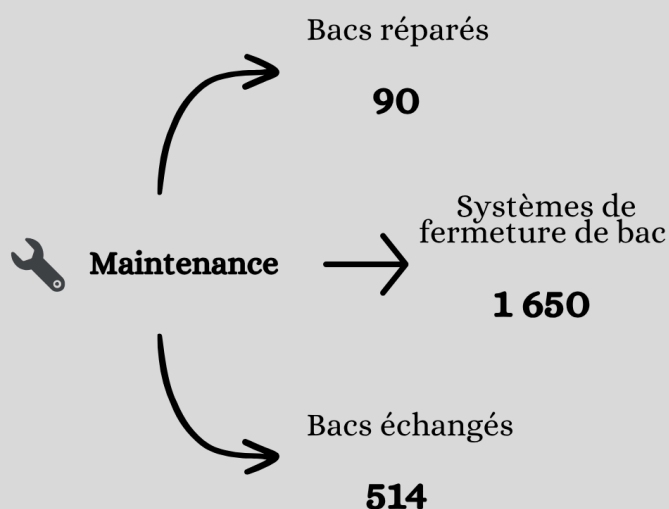
La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement tel que la mise à disposition ou la maintenance des bacs individuels.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 l'ensemble du territoire bénéficie de la simplification du geste de tri avec une collecte en porte-à-porte des emballages recyclables (bac jaune) et des ordures ménagères résiduelles (bac gris).

La collectivité fournit les bacs gratuitement aux foyers pour permettre à chaque foyer de pouvoir stocker ses déchets ou emballages recyclables, de limiter les risques de percages de sacs, par exemple liés aux goélands, mais également de prévenir les risques pour les agents de collecte (les bacs sont vidés par le lève-conteneur à l'arrière du camion).

La distribution et la maintenance des bacs sont assurées par l'unité collecte et son service logistique, maintenance et collecte des PAV.

Bilan pré-collecte - 2025



Suite à de nombreuses réclamations concernant l'envol des emballages dans le bac jaune, les équipes ont également travaillé sur un système de fermeture de bacs qui a été déployé sur l'ensemble du territoire depuis fin 2023.

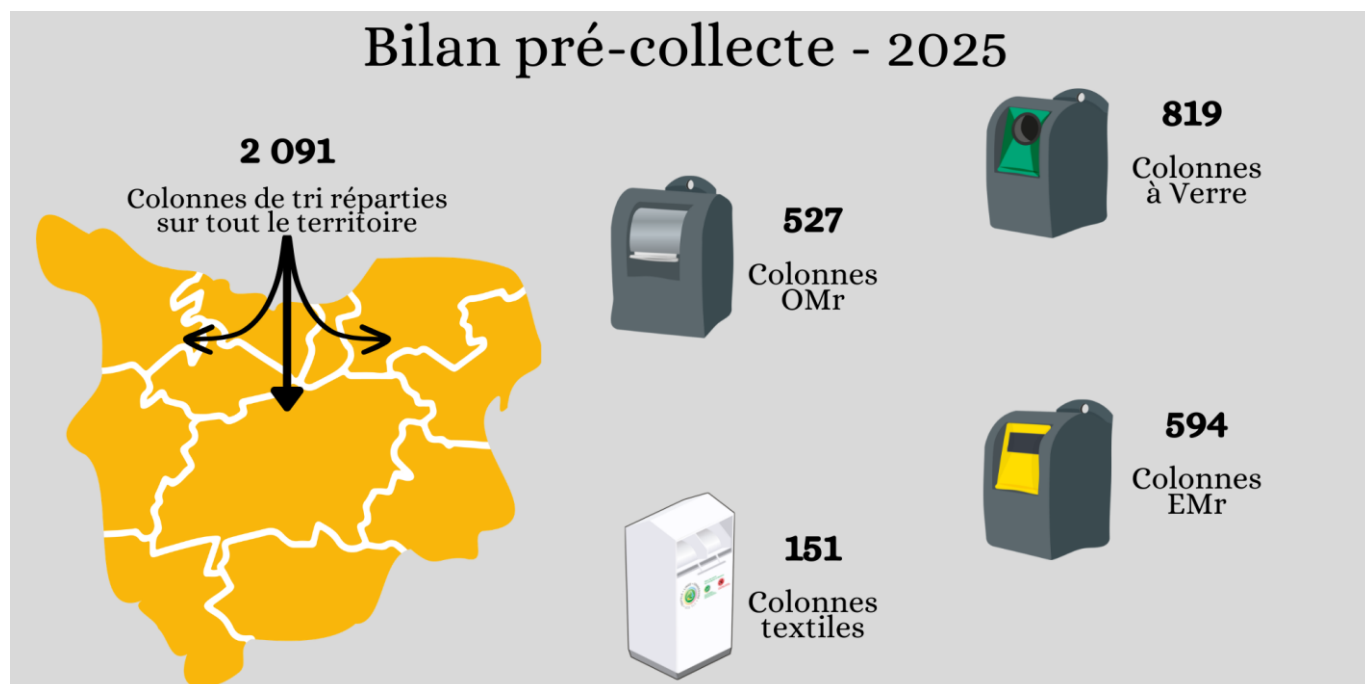
2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population du Cotentin est de 183 296 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2025 est de 197 519 habitants. La population est en légère hausse par rapport à l'année dernière.

3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Tout le territoire du Cotentin est doté de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre collectée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Le parc de points d'apport volontaire fait l'objet d'une remise en état depuis 2024 avec des changements de colonnes et/ou des réparations. Les colonnes sont également régulièrement lavées (environ 2 096 lavages extérieurs en 2025). Une partie des colonnes est collectée en régie ce qui représente plus de 52 000 vidages dont 41 % pour les OMr, 37% pour le verre et le reste pour les EMr. Pour information, le prestataire assure près de 15 800 vidages dont 80 % pour le verre et le reste pour les EMr.



Des renforts de colonnes sont assurées d'avril à fin septembre sur la zone côtière avec l'ajout de :

- 59 colonnes EMr
- 64 Colonnes OMr
- 14 colonnes à verre

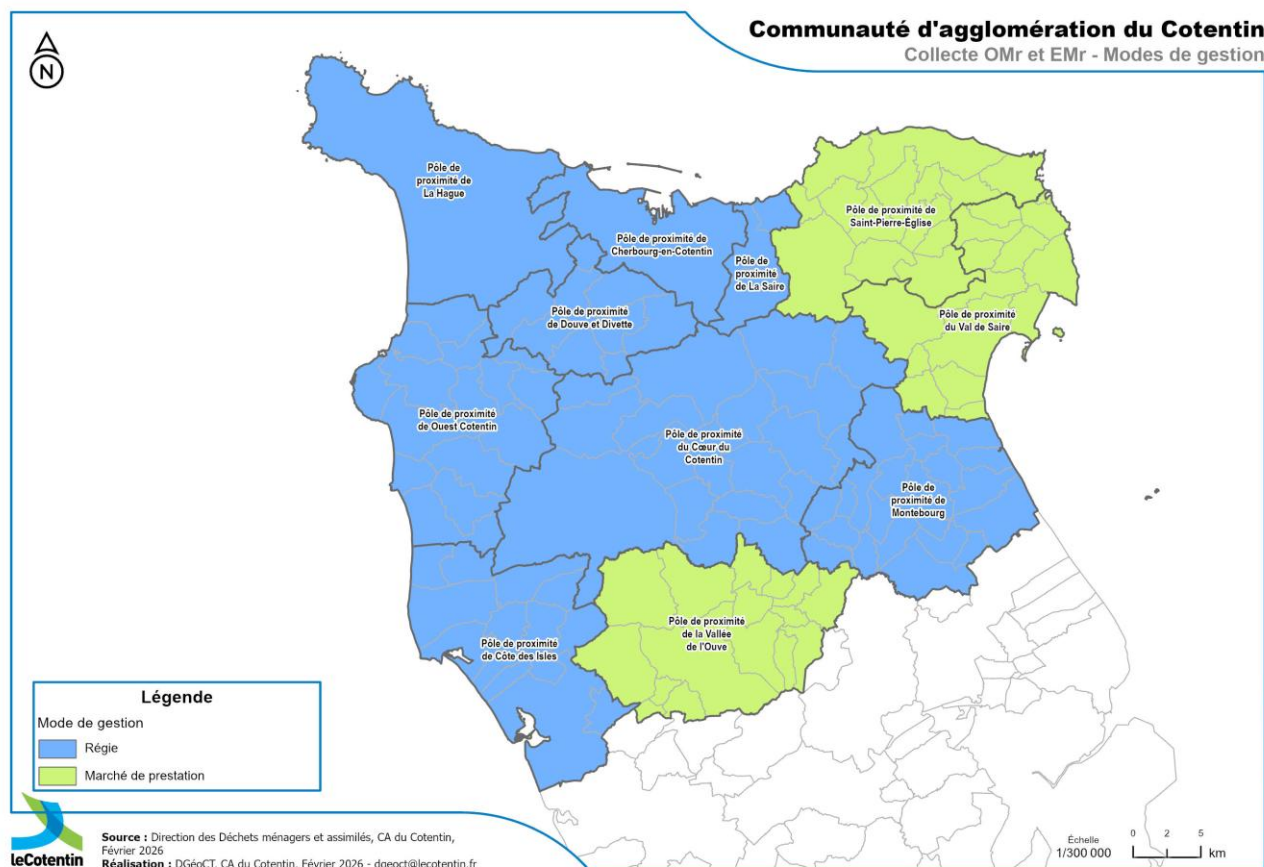
Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agglomération et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfant) et Croix Rouge (territoire du PP de Montebourg).

4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

La collecte des OMr et des EMr est réalisée en porte à porte à l'exception de quelques secteurs, ce qui représente maintenant environ **93 % de la population**.

La collecte des deux flux est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population**. Le reste du territoire est collecté par un prestataire privé, SPHERE.



Enfin, une collecte d'encombrants spécifique pour les bailleurs sociaux est proposée sur Cherbourg-en-Cotentin. C'est un service non généralisé. Il est partagé encore entre la régie et un prestataire privé. La collecte d'encombrants doit être revue dans le cadre du projet de règlement de collecte des DMA.

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tout déchet d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères.

5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence est adaptée et harmonisée sur tout le Cotentin en fonction de la typologie d'habitat. C'est uniquement sur la base de cette règle que la fréquence de la collecte est établie. Il n'est pas possible de déroger à cette règle.

Habitat	Emballages ménagers recyclables (bac jaune)	Ordures ménagères résiduelles (bac gris)
Rural (46% de la population)	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines
Urbain résidentiel (Densité supérieure à 2500 hab/km ² sur un quadrillage de 200m de côté)	1 fois / semaine	1 fois / semaine
Urbain dense (Zones urbaines où l'on trouve une forte concentration de commerces de proximité ou des établissements de santé.)	1 fois / semaine	2 fois / semaine
Hyper centre urbain (Plateau piétonnier de Cherbourg-en-Cotentin et rues périphériques.)	3 à 6 fois / semaine	3 à 6 fois / semaine

On note, ainsi, que la majorité du territoire est collecté en OMr une fois tous les 15 jours (C0,5), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 50% des habitants du Cotentin.

Le reste du territoire est majoritairement en C1 (1 collecte/semaine), à l'exception des hyper-centres de Valognes ou de Montebourg en C2 ou celui de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

Concernant la collecte des EMr, ce sont les mêmes proportions. La majorité du territoire est en C0,5 mais cela ne représente que 50% des habitants du territoire.

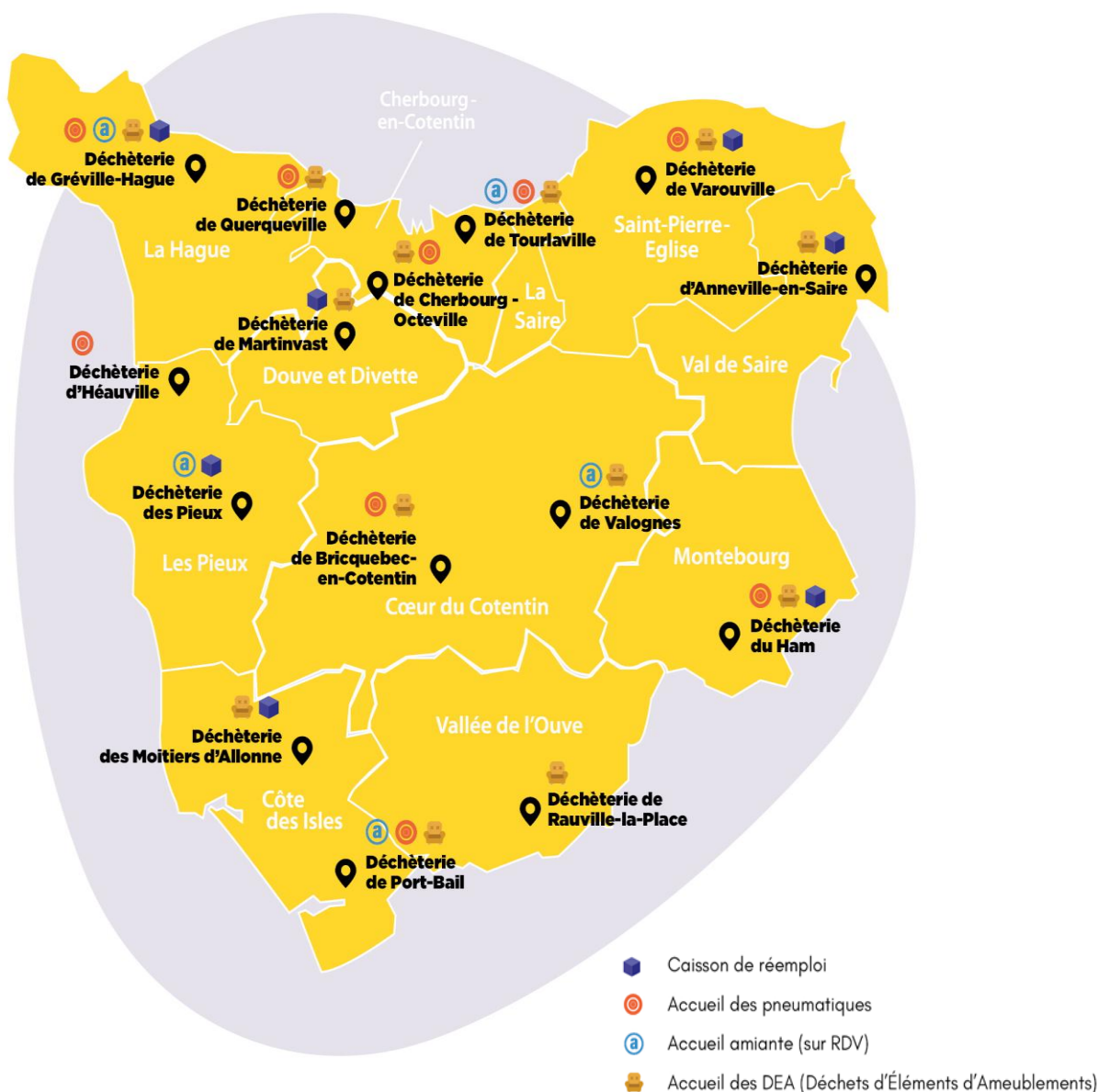
Dans l'application déployée début 2024, les usagers peuvent désormais télécharger leurs calendriers de collecte adaptés et prenant en compte toutes les fréquences et les adaptations liées aux jours fériés non travaillés (1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) et recevoir des notifications de rappel des jours de collecte

6 LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.

Le maillage des déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci a fait l'objet d'un travail d'harmonisation permettant d'aboutir sur un règlement unique pour les particuliers mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2022 et un règlement spécifique aux professionnels mis à jour 1^{er} mai 2025 avec une tarification adaptée.

>>> LES DÉCHÈTERIES <<< DU COTENTIN



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Tout en intégrant une saisonnalité, le nouveau projet de service a permis une harmonisation des jours et horaires d'ouverture en fonction :

- Des tonnages collectés,
- Des services proposés.

HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h 13h30 - 17h30 ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h 13h30 - 18h30		LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
ANNEVILLE-EN-SAIRE	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✗	✓	✓
GREVILLE-HAGUE	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✗
	ÉTÉ	✓	✓	✗	✓	✓	✗
LE HAM	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✗	✓	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✓	✓	✓
LES PIEUX	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARTINVAST	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✓	✓	✓
PORT-BAIL	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
QUERQUEVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
RAUVILLE-LA-PLACE	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✗	✓	✓
VALOGNES	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CHERBOURG-OCTEVILLE	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi en journée continue : 9h - 18h30 Dimanche : 9h - 12h30						
TOURLAVILLE							

Les déchèteries sont fermées le dimanche à l'exception de 2 sites ouverts uniquement le matin. Elles sont, également, toutes fermées les jours fériés.

Des jours et horaires spécifiques aux professionnels ont également été définis, avec notamment la fermeture le samedi.

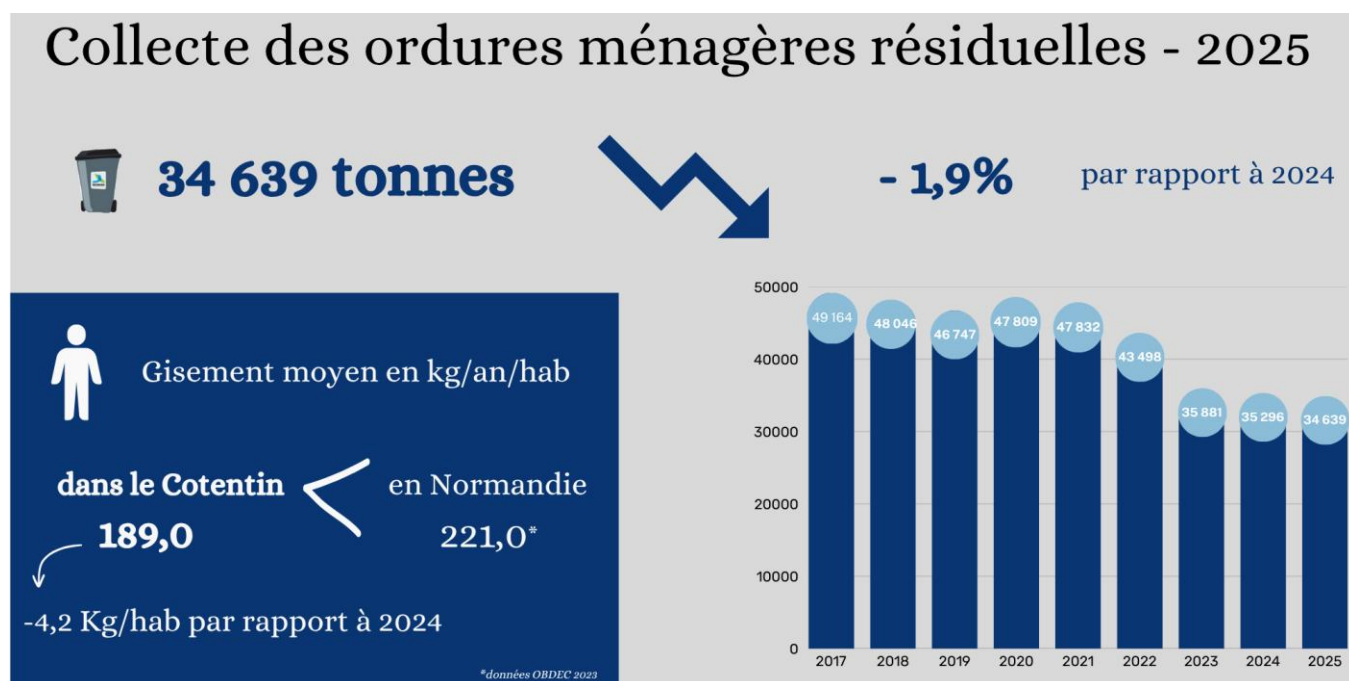
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Aucun suivi des fréquentations n'est réalisé sur les déchèteries, à ce jour.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective et après le retrait des biodéchets (compostage individuel et abri-bacs).



On note depuis 2022 une baisse continue des tonnages qui s'explique par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et de réduction de la fréquence de collecte des OMr et le développement du compostage et de la collecte des déchets alimentaires et le développement des actions de prévention. Le gisement par habitant baisse de 4,2 kg par rapport à 2024 soit 189 Kg/hab. Ramené sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 175 kg/an/hab. La production par habitant du Cotentin reste toujours inférieure à celle de la Normandie (221 Kg par an/hab) mais supérieur à celle de la Manche (175 Kg/an/hab).

Évolution depuis la mise en œuvre des ECT

 **-13 193 tonnes**  **- 27,6 %** par rapport à 2021

2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SEPARÉE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR) :

Collecte des emballages ménagers recyclables - 2025



14 571 tonnes



- 0,4 % par rapport à 2024



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin

79,5

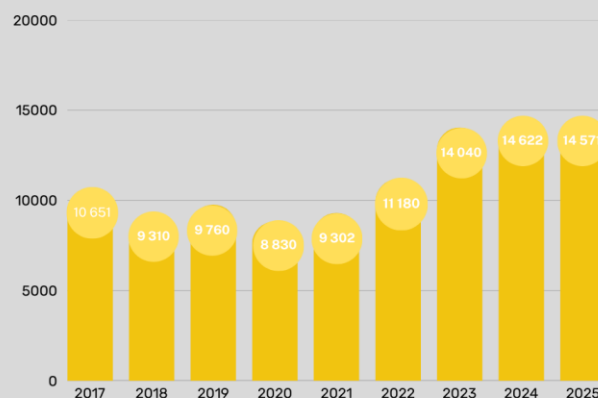


en Normandie

58,0 *

-0,5 Kg/hab par rapport à 2024

*données OBDEC 2023



Depuis le début de la mise en œuvre des ECT en 2021, on observe une réelle hausse des apports. Entre 2024 et 2025, on note un recul du tonnage de 0,4%. Le gisement d'EMr par habitant descend donc à 79,5Kg/an/hab.

Ce gisement reste supérieur au gisement de Normandie (58 Kg/an/hab) mais également à celui de la Manche (74Kg/an/hab).

LES EMBALLAGES EN VERRE :

Collecte des emballages en Verre - 2025



8 473 tonnes



+ 0.4 % par rapport à 2024



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin

46,2

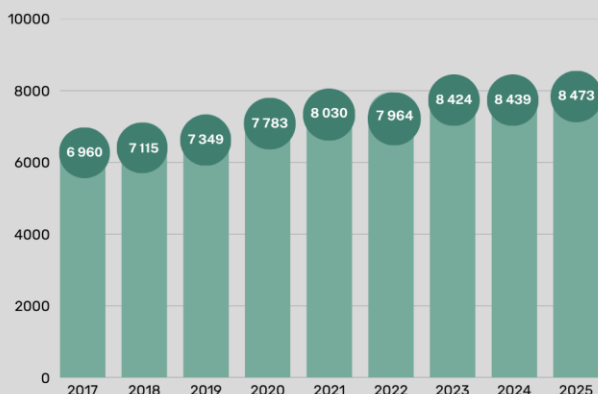


en Normandie

37,0 *

stable par rapport à 2024

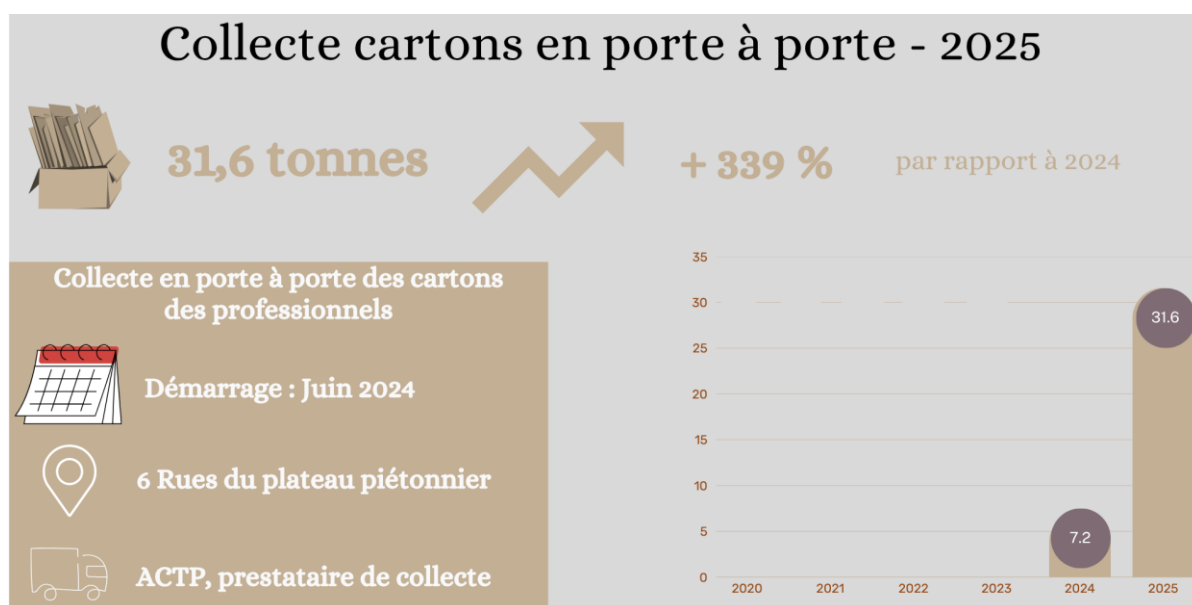
*données OBDEC 2023



On observe en 2025 une stagnation du gisement collecté, avec une production moyenne de 46,2 Kg/an/hab qui reste plus forte que la moyenne de Normandie (37Kg/hab/an) mais inférieur à la moyenne de la Manche (52 Kg/hab/an).

3 COLLECTE DE CARTONS DE COMMERCANTS EN PORTE A PORTE

Suite à la création du plateau piétonnier dans l'hyper centre de Cherbourg-en-Cotentin, 3 rues étaient passées en apport volontaire à l'exception du carton des professionnels qui est collecté deux matins par semaine depuis juin 2024. Courant 2025, 3 nouvelles rues sont passées sur le même système de collecte.

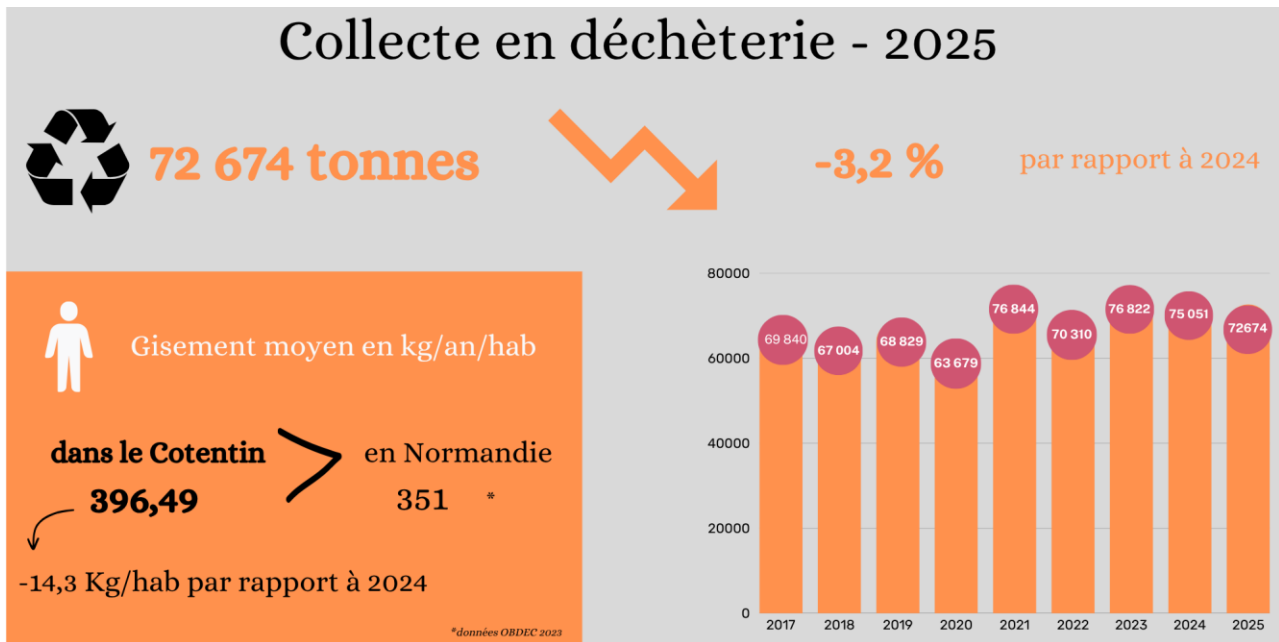


4 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.

On observe une baisse du gisement de 3,2 % par rapport à 2024 qui peut s'expliquer notamment par une baisse des apports des déchets végétaux (-9,5%), du bois (-5,0%). Les dépôts d'encombrants maintenant appelés « Non valorisables » baissent très légèrement (-1,4%), quand les tonnages de Déchets d'éléments d'Ameublements (DEA) augmentent de 12,8%.

Le détail des tonnages par déchèterie est en annexe 3.

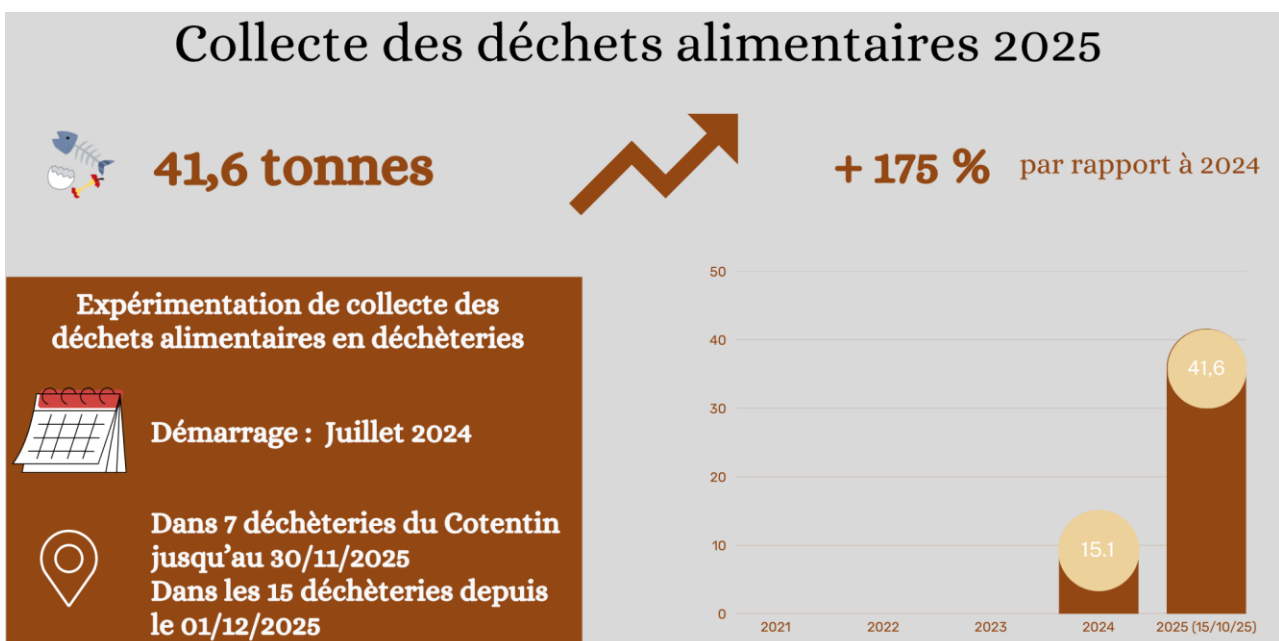


On conserve toujours un gisement par habitant très important par rapport à la moyenne normande.

5 COLLECTE DE DECHETS ALIMENTAIRES

Depuis juillet 2024, dans le cadre de l'expérimentation « biodéchets », 7 déchèteries sont équipées d'abri-bacs pour permettre la collecte séparée des déchets alimentaires pour les résidences secondaires, les personnes ne pouvant avoir de composteurs individuels ou pour ceux souhaitant composter les coquillages, os et arêtes. Au 1^{er} décembre 2025, l'expérimentation a été étendue à l'ensemble des 15 déchèteries du Cotentin.

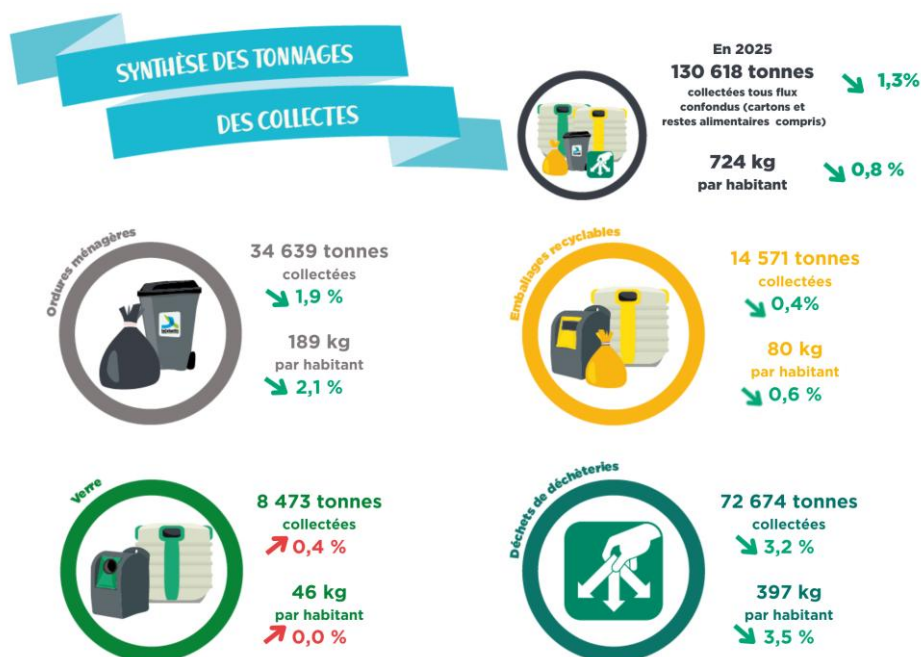
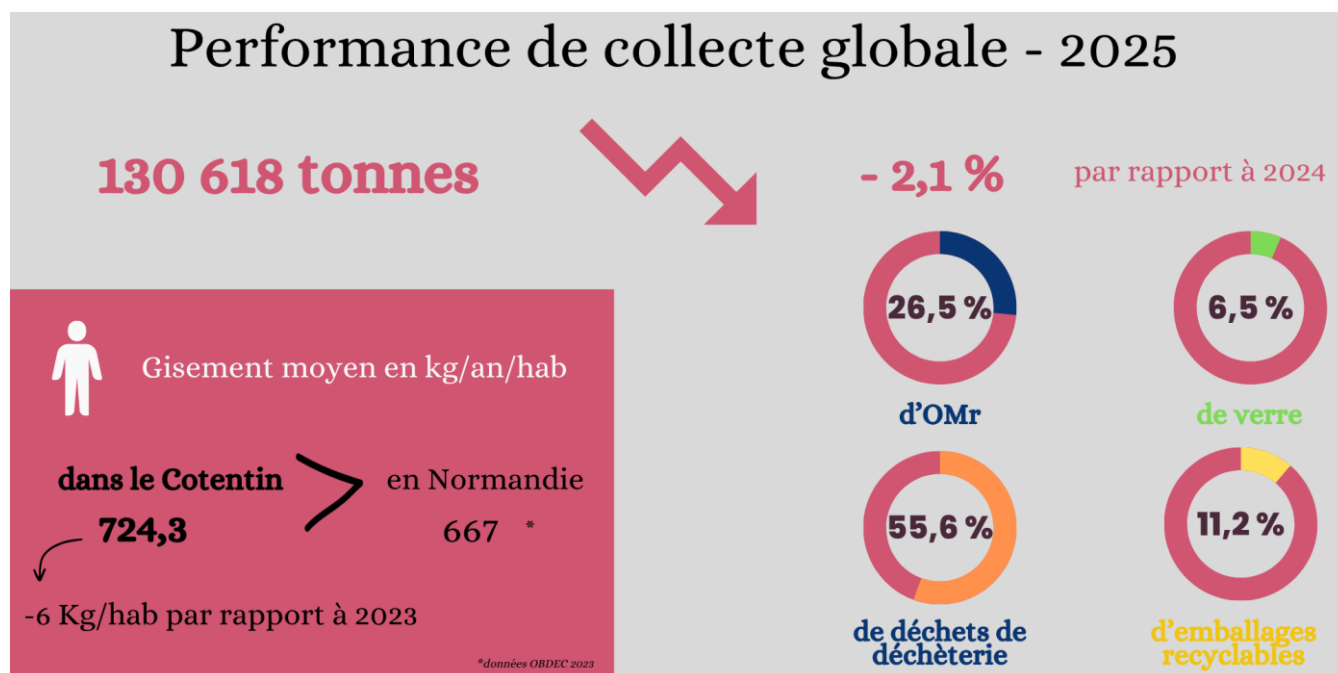
Au 31 décembre 2025, ce sont 41,6 tonnes de déchets alimentaires, qui ont été compostés au lieu de finir en enfouissement sur le site de la SPEN.



6 PERFORMANCE DE COLLECTE

Entre 2025 et 2024, on observe une légère baisse du tonnage global collecté soit 130 618 tonnes contre 133 432 tonnes en 2024. Malgré l'augmentation des tonnages de verre, la baisse des tonnages d'OMr et de déchèterie permet de réduire le tonnage collecté.

Globalement, on note que 55,6% des tonnages collectés sont issus des déchèteries et que les OMr ne représentent plus que 26,5 % des tonnages (34% en 2021).



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 ORIGINE DES DÉCHETS

L'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'Agglomération sont issus de notre territoire apports publics (régies, déchèteries,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

Cependant, tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets végétaux du Cotentin sont traités dans 5 sites différents.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ou les coûts de traitement,
- Le découpage par secteur pour favoriser la concurrence et laisser la possibilité à des petites structures de répondre à nos marchés.

2 QUAI DE TRANSFERT

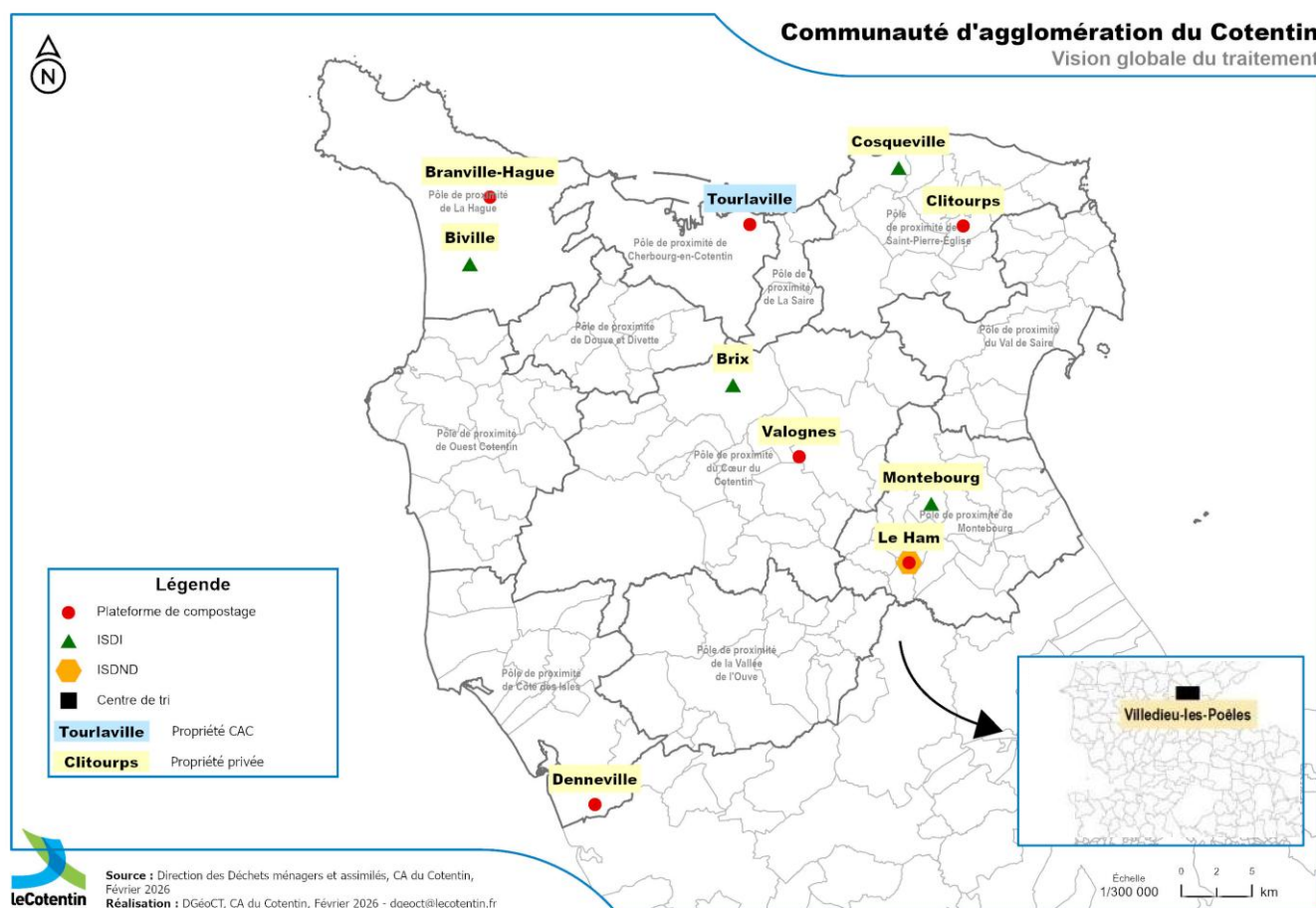
Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant, notamment pour la collecte des OMr et des EMr, de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.

A ce jour, les territoires équipés de quais de transferts sont :

- Le PP de Côte des Isles : Le quai de transfert de Port-Bail accueillait les OMr et les EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest. Il a fermé au 30 septembre 2025, les déchets sont déposés depuis quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin.
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr et EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest.
- La commune de Cherbourg-en-Cotentin et le PP de la Saire : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr et EMr collectés par les équipes du secteur Nord mais également par le prestataire en charge des territoires de St Pierre Eglise et du Val de Saire, les tonnages encombrants et le divers soit environ.

- Le PP de Cœur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectées en régie par les équipes du secteur ouest ou centre-est. Le site a été réhabilité pour permettre d'accueillir une partie des EMr du secteur Ouest et Centre Est avant transfert vers le futur centre de tri de Normantri. Il est opérationnel depuis juin 2025. Pour ces premiers mois de fonctionnement cela représente environ.
- La Commune de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr et les EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest et les emballages en verre collectés en régie sur le territoire soit.

3 LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)



Le tableau suivant récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages traités.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pleux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	ISDND / SPEN / Enfouissement	34 639											34639,08
Autres déchets quai de transfert Le Becquet	Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Tri	3 923											3922,72
EMr	Centre de tri de Villedieu les Poeles/ SPHERE / Tri	14 571											14570,54
VERRE	Valorisation matière	2 733	1 164	747	377	585	166	788	361	559	706	288	8472,81
RESTES ALIMENTAIRES	Plateforme de compostage / Les Petits Composteurs	1	1	9	0	5		9	0	8	9	0	41,60
NON VALORISABLES	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 819	1 760	1 145	465	633		1 317	551	896	631	318	12535,00
DECHETS VEGETAUX	Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / Compostage					1 312		942					2254,00
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage			2 424				1 526					3950,00
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage	3 278			1 030								4308,00
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage	5 830	3 027						685			590	10132,00
	Plateforme de Clitours / EARL la Grimonnerie / Compostage									2 288	2 052		4340,26
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage		38	33				0		70	13		154,00
GRAVATS	ISDI de Biville / Carrière TPC / Stockage	6 449		1 596	1 028	1 218		1 765					12056,00
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / Stockage									1 279	850		2129,00
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage		2 390										2390,00
	ISDI de Montebourg / Carrière Leroux / Stockage								520			544	1064,00
BOIS	Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique	1 872	1 096	577	285	372		995	289	428	339	202	6455,00
FERRAILLES	Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière	776	398	263	113	165		337	113	172	165	89	2591,00
CARTONS	ACTP / Valorisation matière	32											31,60
	Site du Ham / SPEN /Valorisation matière	442	206	105	76	68		162	46	78	105	36	1324,00
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	2 384	878	400	204	280			173	335	315	164	5133,24
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière		350	189	91			209	89	136	146	80	1290,00
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	757				116							873,00
DDS + lampes	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	174	101	45	34	33		56	22	34	37	34	570,80
HUILES NOIRES	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée	35	16	9	5	11		13	6	8	6	5	113,94
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / Valorisation matière	109	34	41		23		20	46	21			293,86
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	106	64	48		44		5					267,00
PILES	COREPILE / Valorisation matière	7	5	2	1	2		4	2	2	1	1	28,13
ASL	Ecosystème / Valorisation matière	12	12	1	4	3		1	5	8	8	0	52,89
TLC	Magasins Fil et Terre / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière	802											802,00

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

1 TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'Agglomération du Cotentin est de 53,8 % (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre les EMr, le verre, les déchets végétaux... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats). Le chiffre est en légère baisse par rapport à 2024 (54,1%).

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2025 à 69 003 tonnes (51 097 tonnes d'enfouis). **On observe un indice de réduction de 22,69 %, qui augmente à 34,65 % pour les seuls déchets enfouis.**

ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GERÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

• Centre de compostage du Becquet

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie par l'Agglomération. En 2025, 10 444 tonnes (- 15,3% par rapport à 2024) de branchages et de pelouses ont été apportées sur ce site dont :

- 9 702 t de résidus de jardins issus des déchèteries de Cherbourg en Cotentin et de Martinvast et des régies, des communes et autres apports (non payants) (-16%),
- 742 tonnes d'apports payants (-4,6%).

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2025 est de 4 308 tonnes (-17 % par rapport à 2024), le reste a été mis au rebut (306 tonnes) ou envoyé sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes (5 830 tonnes).

La vente de compost 2025 est de 3 074 tonnes réparties de la façon suivante :

- 1 514 tonnes pour le SILEBAN,
- 241 tonnes pour les collectivités,
- 1 319 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération).

ZOOM SUR LE CENTRE DE TRI DE VILLEDIEU-LES-POELES

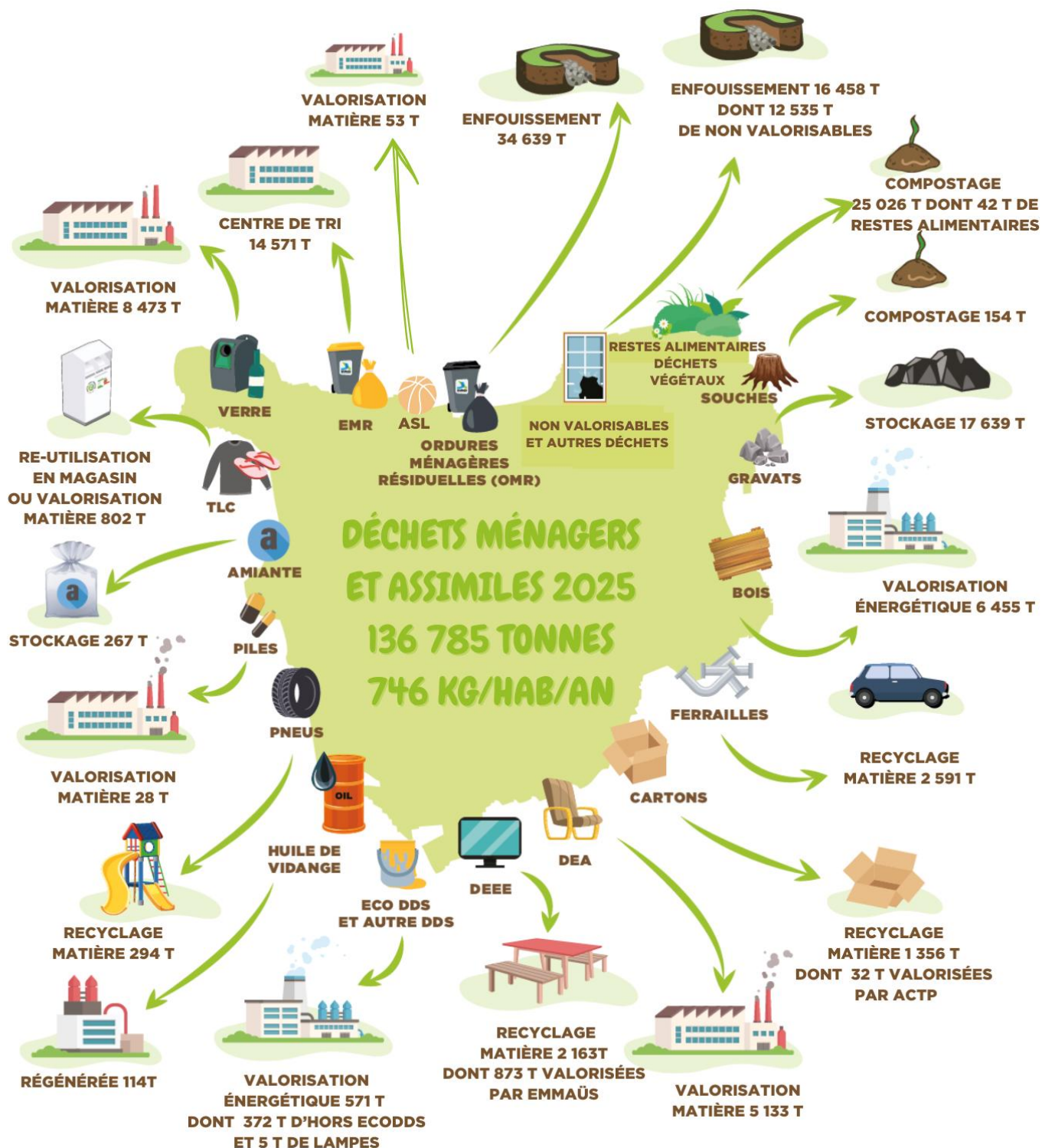
L'ensemble des emballages recyclables sont triés par un prestataire en attendant l'ouverture du centre de tri NORMANTRI début 2026.

En 2025, le centre de tri de la SPHERE a trié 13 991 tonnes d'EMr sur le site de Villedieu, 784 tonnes ont été détournées sur deux autres sites.

Les productions réalisées en 2025 pour le centre de tri de la SPHERE sont les suivantes (hors refus de tri) :



TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

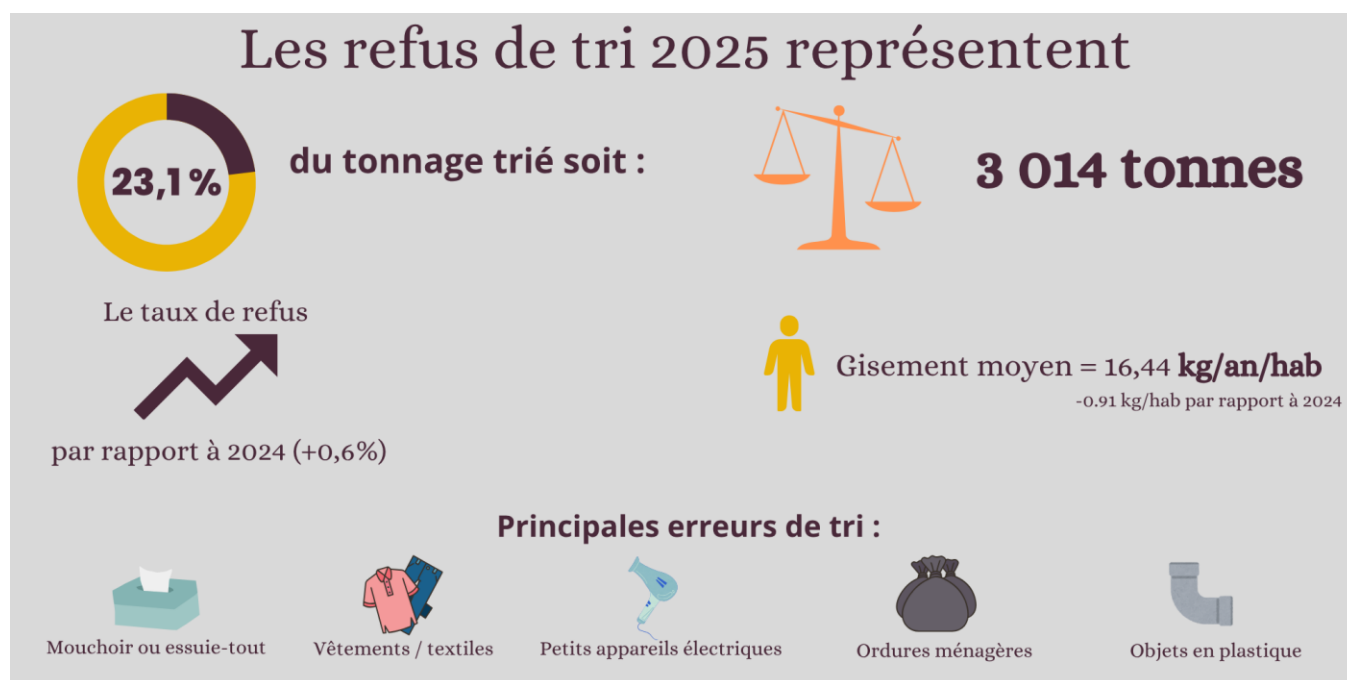


2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autres :

- De plastiques autres que les emballages,
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr,
- D'encombrants, DEEE, de textiles,
- D'ordures ménagères résiduelles...



Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées régulièrement sur le centre de tri. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations en partenariat avec la référente du contrat CITEO et un agent de l'équipe maintenance. Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

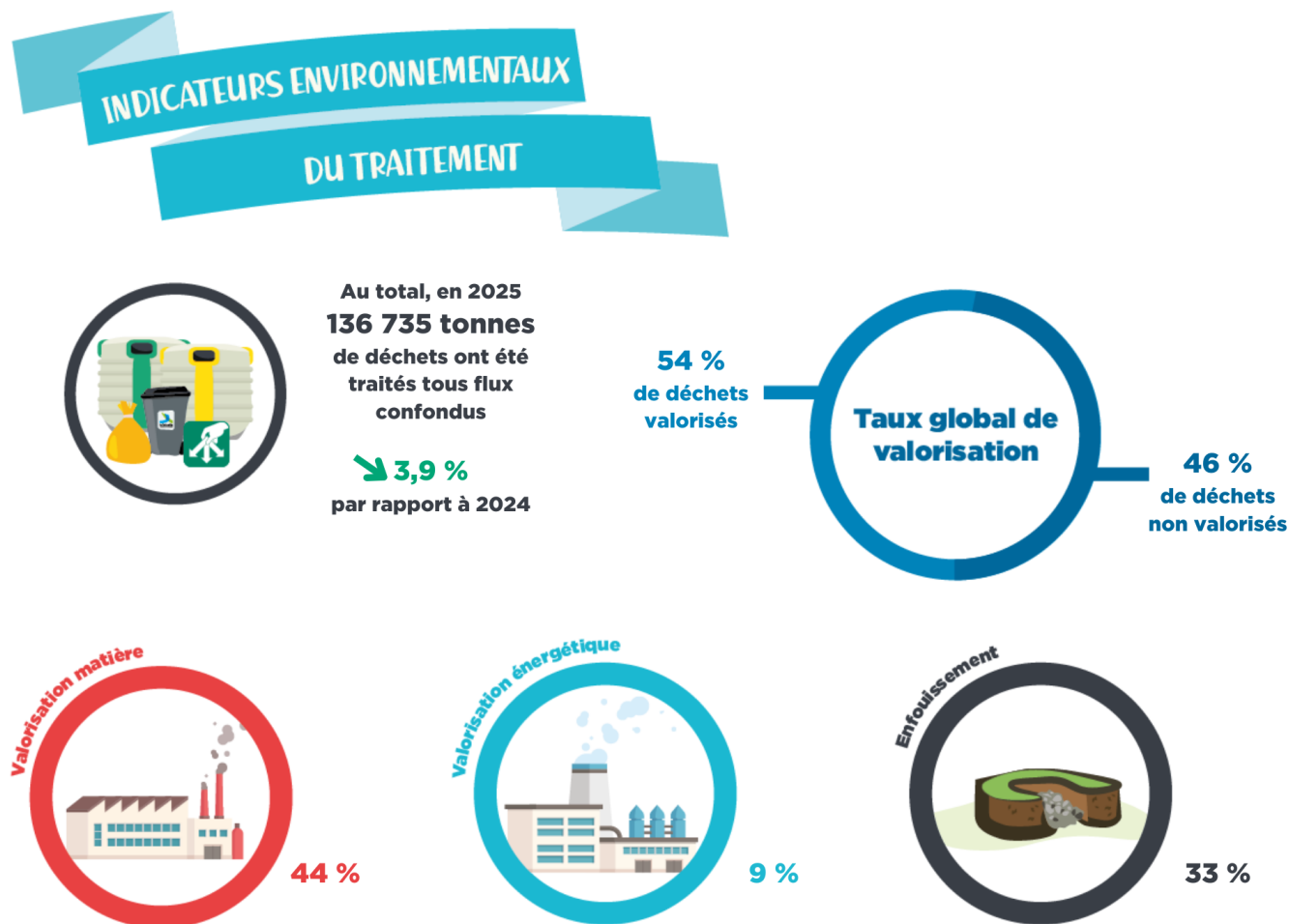
PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

Les Omr et encombrants sont traités sur le site de la SPEN dont les performances énergétiques globales du site sont les suivantes :

- Énergie électrique injectée sur le réseau ENEDIS : 11 629 MWh

- Energie sous forme de biogaz injectée sur le réseau GRDF : 18 118 MWh

BILAN



ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2025, la direction déchets ménagers et assimilés a travaillé sur des projets d'évolution notamment des déchèteries et sur l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires

D'autres projets ont continué d'évoluer à leur rythme :

- Déploiement de la collecte des Articles Sports et loisirs (ASL) en déchèteries.
- La révision du règlement de déchèteries pour professionnels et la sécurisation des déchèteries.
- Le lancement d'une assistance de maîtrise d'ouvrage dont le but est de réaliser un programme d'actions sur les déchèteries de l'agglomération pour permettre leur optimisation, afin d'améliorer et de développer la qualité du service rendu aux usagers de l'agglomération. Le lancement des travaux du site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin.
- La mise en service du site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin.
- Le déploiement de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble des déchèteries.
- L'inauguration de Normantri fin 2025.
- Le déploiement de la collecte du plâtre en déchèteries.

Prospective 2026 :

- Le déploiement de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en bourg.
- La mise en œuvre du règlement de collecte courant 2026.
- La validation du PLPDMA et sa mise en œuvre.
- La validation du programme de travaux des déchèteries du Cotentin pour les 10 prochaines années.
- Le choix du mode de gestion de ValEDOM et la réflexion autour du traitement de nos OMr à partir de 2027 et jusqu'à la mise en service de la nouvelle usine de valorisation énergétique.

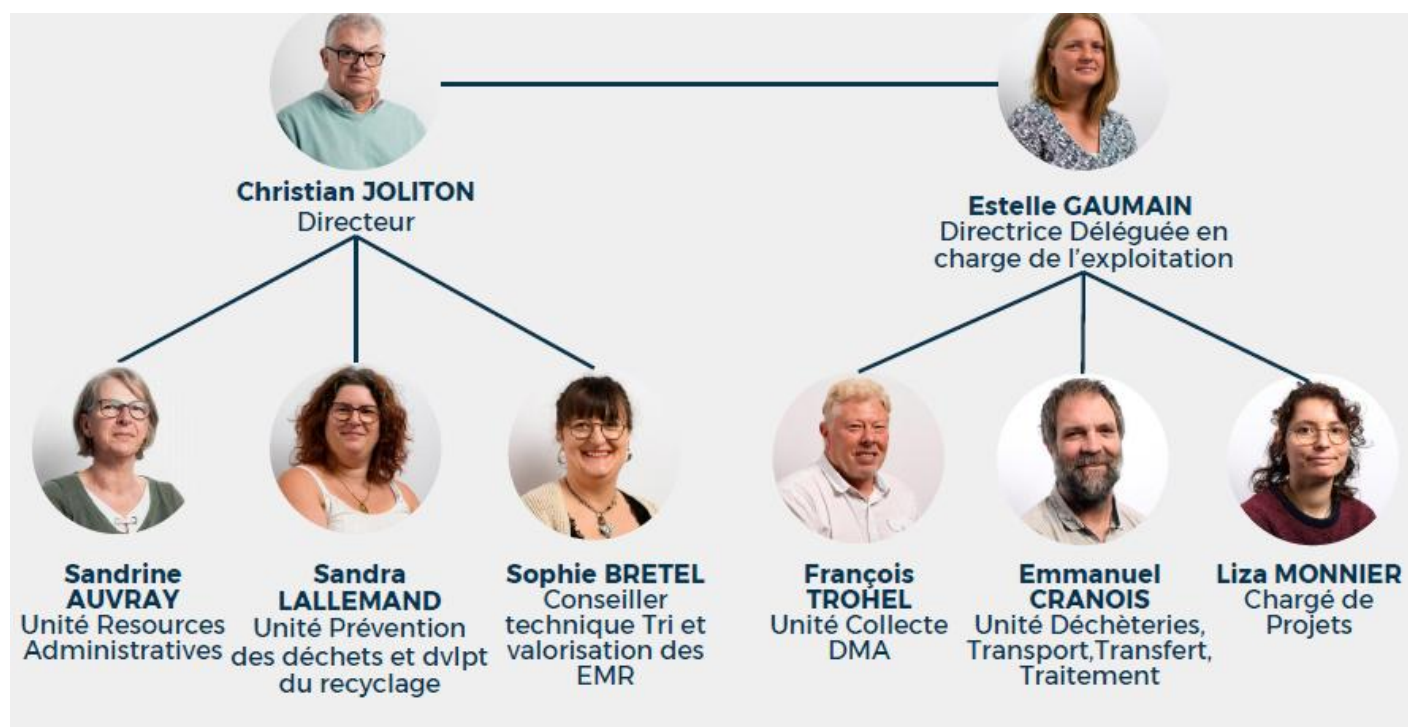
RESSOURCES HUMAINES

1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la direction déchets ménagers et assimilés est composé de 4 unités et un service :

- Unité Ressources administratives
- Unité Prévention des déchets et développement du recyclage
- Unité Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Unité Déchèteries, Transfert, Traitement
- Service Centre de tri

Le directeur de la direction déchets ménagers et assimilés est sous l'autorité du Directeur Général Adjoint du Pôle « Services aux Usagers ».



La Direction Déchets Ménagers en quelques chiffres

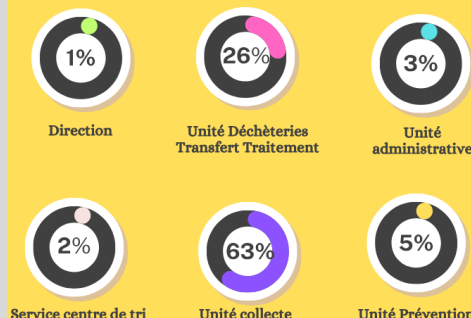
207 Agents



soit
 20%
 des agents du Cotentin



Répartition



1 femme pour 9 hommes



2 FORMATION DES AGENTS

En 2025, de nombreuses formations ont été réalisées, des formations métiers pour améliorer la connaissance et la technicité des agents, mais également des formations hygiène/sécurité pour réduire les risques liés au travail.

Formation des agents de la direction DMA

430 jours de formation



138 agents



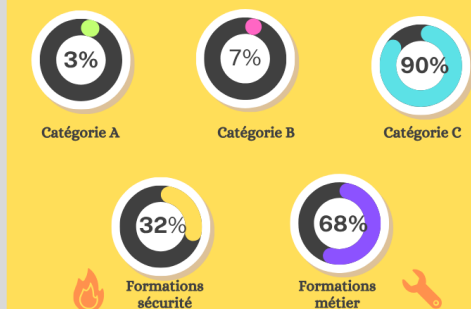
110 hommes



28 femmes



Répartition



277 formations



6 : Permis



74 : managements, RH



11 : Finances ou marchés publics

3 INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2025, le Pôle service aux usagers, dont dépend la DDMA, comptabilise 53 accidents de travail, dont 28 sans arrêt. Le nombre de jours d'arrêts est de 1 880 jours pour les AT 2025.

- Le taux de gravité du Pôle est de 2,6 (1,87 en 2024)
- Le taux de fréquence du Pôle est de 34,8 (42,85 en 2024)

Au sein de la DMA, **on comptabilise 13 accidents** avec arrêts. 77 % de ces accidents se rattachent à l'unité collective, ces AT sont liés essentiellement à un effort de soulèvement ou une manipulation de charge ou une chute/glissade de plain-pied ou avec dénivellation (marches/trottoirs).

Un travail important de sécurité a été lancé avec le conseiller prévention et la direction déléguée à l'exploitation de la DDMA pour permettre de mieux sécuriser les agents et réduire les risques d'accidents. D'autre part, l'année 2025, a permis à la direction de travailler sur ses différents documents uniques et ainsi établir des programmes d'actions adaptées à chaque mission.

Bilan des accidents du travail 2025

PÔLE SERVICES AUX USAGERS



Nombre d'accidents : 25 avec arrêt
28 sans arrêt



1 880 jours d'arrêts



Taux de fréquence = 34,8

Taux de gravité = 2,6



ZOOM DMA



13 accidents avec arrêt

dont 77% = unité collective

14 accidents sans arrêt



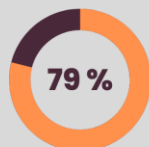
951 jours d'arrêts

4 SINISTRALITÉS

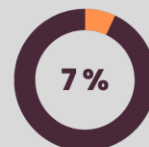
En 2025, on observe 14 sinistres sur les véhicules ou engins (45 en 2024) dont 79% sont attribués à la collecte.



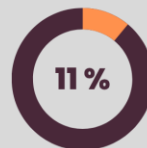
Sinistres automobiles
14 déclarations



Unité Collecte



Unité Déchèteries -
Transfert
-Traitement



Unité Prévention



Dommages aux biens
1 déclaration



Unité Collecte



Unité Déchèteries

Les dommages aux biens et les sinistres liés à la responsabilité civile sont essentiellement dus aux déchèteries et à la collecte mais ne représente que deux déclarations.

Globalement, c'est 16 sinistres pour la direction (49 en 2024) dont 88 % rattachés à l'unité collecte.



Responsabilité civile
1 déclaration



Unité Collecte



Unité Déchèteries

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, la collectivité a mis en œuvre des commissions prospectives dont une spécifique aux compétences « environnement/déchets ». Cette commission se réunit régulièrement et permet de débattre sur les projets du mandat mais également de réfléchir aux grands enjeux du Cotentin.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil, organe autonome de démocratie participative, a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin. Le Conseil de développement est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi par l'agglomération du Cotentin, ou dont il s'est autosaisi. Son rôle est consultatif.

Par ailleurs dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés, la collectivité avait retenu 9 axes de travail. Courant 2025, 2 axes ont fait l'objet de réunions de travail avec la direction développement économique Axe 3 « Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels » et Axe 4 « Favoriser le ré-emploi dans le BTP ».



2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Au 31 décembre 2025, c'est ainsi 3 140 réclamations (3 216 en 2024) qui ont été enregistrées. Ce chiffre continu de réduire chaque année, pour information - 45% par rapport à 2023. En moyenne, on est sur 262 réclamations par mois.

96 % des réclamations concernent l'unité collecte dont 54 % sont liées aux demandes de dotation en bacs (identique à 2024), 34% des réclamations sont liées à la collecte en porte à porte (32% en 2024), le reste concerne les colonnes d'apports volontaires ou les sacs ou les besoins pour des manifestations.

Répartition des réclamations :



Concernant le suivi du courrier de la DMA, pour 2025, on enregistre 427 courriers contre 428 en 2024.

Des suivis (appels téléphoniques et accueils physiques) ont été mis en œuvre courant 2024 sur les maisons du Cotentin, on comptabilise pour l'année 2025:

- 1 850 accueils physiques pour la DMA
- 3 589 appels téléphoniques pour la DMA auxquels s'ajoutent les 2 898 appels gérés par l'unité administrative quai de Caligny



BUDGET ET FINANCEMENT

Dans un contexte particulièrement évolutif (augmentation des coûts de traitement (taxe générale sur les activités polluantes), refonte des procédures de collecte, évolution des règles de tri, etc...), la Communauté d'Agglomération a souhaité opter pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2022.

Budget global 2025

Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Fonctionnement	Recettes Investissement
2024	37 394 786 €	5 694 480 €	30 852 115 €	251 €
2025	37 957 086 €	7 980 632 €	31 082 821 €	13 906 €

Dépenses  **+ 6,4 %**

Recettes  **+ 0,8 %**



Coût de fonctionnement en €/hab :

207 €

Le budget global représente 45 937 718 € de dépenses +6,4 % par rapport à 2024. Le budget fonctionnement ramené à l'habitant représente un coût brut de 207 € pour la gestion des DMA (+ 2 €/hab par rapport à 2024). On note également une légère hausse des recettes (+0,8%) qui ne couvre pas l'ensemble des dépenses.

STRUCTURE DES DÉPENSES

Le budget de la direction présente des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Dépenses 2025

Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement
2024	37 394 786 €	5 694 480 €
2025	37 957 086 €	7 980 632 €

Fonctionnement  **+ 1,2 %**

Investissement  **+ 40,1 %**

1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

Dépenses fonctionnement 2025

Année	2025	2024
Charges à caractère général	22 985 885 €	22 435 665 €
Charges de personnel et frais assimilés	12 261 959 €	12 098 487 €
Autres charges de gestion courante	107 230 €	292 530 €
Charges financières	104 360 €	124 389 €
Charges exceptionnelles	1 866 €	22 771 €
Dotations aux amortissements	2 495 786 €	2 420 944 €
Total	37 957 086 €	37 394 786 €



+ 1,2 %

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère général). On note que globalement le budget entre 2024 et 2025 subit une hausse de 1.2 %.

Cette hausse s'explique en partie par une augmentation des dépenses de charges à caractère général (chapitre 11) qui subit une hausse de 2,6%. Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

Détail chapitre 11	2025	2024	Différence
Carburants	835 983,67 €	914 322,61€	-78 338,94 €
Entretien autres biens mobiliers	271 150,25 €	350 698,24 €	-79 547,99 €
Entretien matériel roulant et taxe	353 855,25 €	333 278,18 €	20 277,07 €
Matières et fournitures	694 824,14 €	651 383,30 €	43 440,84 €
Contrats de prestations	19 316 880,19 €	18 974 797,31 €	342 082,88 €
Autres	1 513 191,50 €	1 211 184,36 €	302 006,14 €
TOTAL	22 435 665 €	22 435 665 €	550 220,00 €

On note une augmentation générale liée essentiellement aux coûts des contrats de prestations.

Les prestations de services, avec la hausse de la TGAP, la révision de prix ou les nouveaux marchés subissent une augmentation de 1,8%. Ce poste de dépenses représente 84% des dépenses des charges à caractère général et comprend essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. Ce poste va continuer à fortement augmenter dans les années à venir avec la hausse de la TGAP, il est donc important de continuer de réduire au plus vite le tonnage de déchets à enfouir.

Le deuxième poste de dépenses concerne les charges de personnels qui subissent une hausse de 1,4%. La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. page 43-44).

2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissement 2025

Année	2025	2024
Emprunts et dettes assimilées	618 024 €	616 101 €
Immobilisations incorporelles	241 278 €	469 35 626 €
Immobilisations corporelles	3 920 151 €	3 201 626 €
Immobilisations en cours	3 201 179 €	1 841 127 €
Total	7 980 632 €	5 694 480 €



+ 40,1 %

Les dépenses d'investissement du budget sont composées :

- à 49 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles),
- à 40 % pour les travaux d'investissements notamment pour le site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin, les gardes-corps...(immobilisations en cours),
- à 8 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP),
- à 3 % pour les immobilisations incorporelles, telles que des études.

STRUCTURE DES RECETTES

Recettes 2025

Année	Recettes Fonctionnement	Recettes Investissement
2024	30 852 115 €	251 €
2025	31 052 821 €	13 906 €

Fonctionnement  + 0,7 %

1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

Détail chapitre 11	2025	2024	Différence
Produits des services	1 796 155,63 €	2 126 031,91 €	-329 876,28 €
Impôts et taxes	23 552 759,00 €	23 069 240,55 €	483 518,95 €
Dotations, subventions	5 148 126,18 €	5 139 676,68 €	8 449,50 €
Autres produits	547 709,96 €	481 125,02 €	66 584,94 €
Produits exceptionnels	8 070,52 €	36 041,65 €	-27 971,13 €
TOTAL	31 052 821,29 €	30 852 115,31 €	200 705,98 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), à la redevance spéciale, aux recettes des éco-organismes et à la revente des matériaux.

Dans « produits des services », on retrouve les redevances campings, les recettes des déchèteries (tarif professionnel), la vente de compost, les recettes liée aux ventes de matériaux et les remboursements de frais par les communes membres de GFP. La baisse s'explique par la diminution des apports professionnels en déchèteries et un transfert de recettes entre Produits des services et Dotations Subventions et participations. Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et subventions » se composent des recettes CITEO.

La TEOM représente 75,8 % des recettes, avec les redevances campings et la facturation des professionnels en déchèterie, ce pourcentage s'élève à 78,4 %.

2 LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le compte financier unique 2025 présente une seule recette d'investissement pour la DMA de 13 906,09 € (réduction d'avance sur des marchés de travaux).

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente à nouveau en 2025 un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation du budget principal.

La participation pour équilibrer le budget fonctionnement est de 6 774 265 € et augmente de 5,5 %, soit 351 593,84 € en plus par rapport à 2024.

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **ASL** : Article Sports et Loisirs
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – *la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – *comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie*
- **DSI** : Direction Système Informatique
- **DSPMET** : Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail
- **ECT** : Extension des consignes de tri
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables *correspond à l'ensemble des emballages ménagers et aux papiers graphiques.*
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **GFP** : Groupement à Fiscalité Propre
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, des emballages recyclables, des biodéchets, et déchets recyclables (orientés vers les déchèteries)
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activités
- **PLPDMA** : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activités
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXE 1 – Comparaison des tonnages

		2010	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMr		64 345,86	47 808,64	47 832,00	43 498,13	35 880,67	35 296,40	34 639,08
Verre		6 789,27	7 782,85	8 029,54	7 964,08	8 423,98	8 439,12	8 472,81
Emr		10 843,78	8 829,99	9 301,93	11 179,87	14 039,60	14 622,51	14 570,54
Restes alimentaires							15,10	41,60
Cartons pàp							7,20	31,60
Encombrants pàp								188,00
Non valorisables		13 846,20	12 923,67	13 498,00	12 539,03	12 838,00	12 718,03	12 535,00
Bois		3 317,99	5 690,74	6 300,00	5 863,32	6 214,00	6 793,83	6 455,00
Déchets végétaux	Pelouse	8 810,05	4 986,08	7 772,00	5 795,75	6 817,00	6 356,48	4 135,00
	Branchages	11 482,58	14 258,74	17 344,00	14 626,51	19 053,00	19 445,70	11 891,00
	En mélange							7 327,26
Cartons		1 429,02	1 221,74	1 467,00	1 441,39	1 338,00	1 317,89	1 324,00
Gravats		11 009,32	15 850,22	20 205,00	20 579,82	21 023,00	17 568,64	17 639,00
Feraille		2 384,43	2 714,98	2 700,00	2 306,24	2 312,00	2 589,43	2 591,00
DEEE		528,48	1 706,77	1 835,00	1 679,16	1 879,96	2 092,73	2 163,00
Piles		3,46	25,57	26,00	24,64	26,79	31,86	28,13
DDS (eco + hors eco) + lampes		207,57	537,16	589,00	579,53	534,38	583,69	570,80
Huiles de vidange		53,63	17,10	67,00	52,20	77,00	95,05	113,94
DEA		0,00	3 219,32	4 084,00	4 008,74	3 961,00	4 550,63	5 133,24
Amiante		51,80	151,38	307,00	241,14	260,00	265,08	267,00
ASL								52,89
Souches			147,58	360,00	223,98	202,00	259,62	154,00
Pneumatiques		53,66	228,67	290,00	349,08	286,00	382,47	293,86
TOTAL		135 157,10	128 101,20	142 007,47	132 952,60	135 166,39	133 431,46	130 617,76
Population	INSEE	183 889	184 783	184 477	183 572	182 798	182 702	183 296
	DGF	200 388	198 307	198 486	197 757	197 102	197 001	197 519

ANNEXE 2 – Tonnages 2025

2025		Pôle de proximité											
		La Saïre	Montebourg	Cœur du Cotentin	Cec + la Saïre	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saïre	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	CaC
Population	INSEE		6 897	26 367	83 672	9 232	8 246	8 677	8 742	11 728	5 670	13 865	183 296
	DGF		7 614	26 914	85 618	9 352	12 703	9 853	11 010	12 617	6 240	15 598	197 519
		4 912,64											
OMfr		29 726,44											
		PAV											
		PAP											
Verre		165,68	360,50	1 164,03	2 733,30	376,81	746,78	558,96	706,11	584,91	288,22	787,51	8 472,81
Emr		PAV	1 424,69										
		PAP	13 145,85										
Déchets alimentaires			0,05	0,68	0,81	0,14	9,47	7,55	8,65	4,78	0,17	9,30	41,60
Non valorisables			551,00	1 760,00	4 819,00	465,00	1 145,00	886,00	631,00	633,00	316,00	1 317,00	12 535,00
Bois			289,00	1 096,00	1 872,00	285,00	577,00	428,00	339,00	372,00	202,00	995,00	6 455,00
Résidus de jardins	Pelouse		258,00	1 026,00	215,00	206,00	535,00	703,00	612,00	240,00	193,00	147,00	4 135,00
	Branchages		411,00	1 987,00	1 223,00	824,00	1 888,00	1 572,00	1 440,00	1 072,00	397,00	1 076,00	11 891,00
	En mélange		16,00	14,00	6 039,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,26	1 245,00	7 327,26
Soudres				38,00			33,00	70,00	13,00			0,00	154,00
Carbors			46,00	206,00	442,00	76,00	105,00	78,00	105,00	68,00	36,00	162,00	1 324,00
Gravats			520,00	2 390,00	6 449,00	1 028,00	1 596,00	1 279,00	850,00	1 218,00	544,00	1 765,00	17 639,00
Feraille			113,00	398,00	776,00	113,00	263,00	172,00	165,00	165,00	89,00	337,00	2 591,00
DEEE			89,00	350,00	757,00	91,00	189,00	136,00	146,00	116,00	80,00	209,00	2 163,00
Piles			2,10	4,96	6,78	1,03	2,45	2,36	1,11	2,14	1,30	3,90	28,13
DDS + lampes			21,85	101,19	174,29	33,58	45,20	34,12	37,23	32,86	34,04	56,45	570,80
Huiles noires			6,03	15,57	35,10	5,22	9,27	8,37	6,39	10,71	4,77	12,51	113,94
DEA			173,40	877,55	2 383,82	204,40	399,50	334,90	315,24	280,01	164,42		5 133,24
Antenne				64,00	106,00		48,00			44,00		5,00	267,00
ASL			5,12	12,13	11,93	3,80	0,96	7,55	7,75	2,66	0,00	0,99	52,89
Pneumatiques			46,00	34,00	108,50		41,00	21,00		23,00		20,36	293,86

ANNEXE 3 – Tonnages par déchèteries 2025

2025	CeC + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des Isles		Douve et Divette
Déchetterie	Tourlaville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Briquebeac	Portbail	Les Moitiers-d'Allonne	Martinvast
Population municipale	83 672			26 367		8 246		9 232
Population DGF	85 618			26 914		12 703		9 352
Bois	821	725	326	687	409	375	202	285
Cartons	215	154	73	116	90	65	40	76
Pelouse	0	0	215	586	440	331	204	206
Branchages	0	0	1 223	1 155	832	1 458	431	824
Déchets Végétaux en mélange	3 172	2 652	215	6	8	0	0	0
Non valorisables	2 097	2 125	597	1 079	681	783	362	465
Ferrailles	349	285	142	203	195	167	96	113
Gravats	3 103	2 373	973	1 571	819	1 108	488	1 028
Déchets électriques	366	268	123	200	150	123	66	91
Mobiliers	1 303	804	276	531	347	260	139	204
Amiante	106			64		48		
Pneus	41	54	14		34	41		
ASL	12			12		1		4
EcoDDS	21	13	7	27	16	12	7	11
Hors EcoDDS	70	40	21	24	34	15	11	22
Souches				38		33		
Huile noires	17,6	10,9	6,6	7,4	8,2	6,7	2,6	5,2
Piles	3,4	2,3	1,1	3,0	2,0	1,1	1,3	1,0
Lampes	1,2	0,3	1,1	0,3	0,3	0,0	0,2	0,1
Tonnage total	11 698	9 507	4 214	6 309	4 065	4 828	2 050	3 336
	25 418			10 374		6 878		3 336

2025	La Hague	Les Pleux		Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	Agglomération
Déchetterie	Gréville-Hague	Héauville	Les Pleux	Le Ham	Varouville	Anneville-en-Saire	Rauville-la-Place	
Population municipale	11 728	13 865		6 897	8 677	8 742	5 870	183 296
Population DGF	12 617	15 598		7 614	9 853	11 010	6 240	197 519
Bois	372	298	697	289	428	339	202	6 455
Cartons	68	26	136	46	78	105	36	1 324
Pelouse	240	147	0	258	703	612	193	4 135
Branchages	1 072	795	281	411	1 572	1 440	397	11 891
Déchets Végétaux en mélange	0	0	1 245	16	0	0	13	7 327
Non valorisables	633	333	984	551	896	631	318	12 535
Ferrailles	165	95	242	113	172	165	89	2 591
Gravats	1 218	436	1 329	520	1 279	850	544	17 639
Déchets électriques	116	46	163	89	136	146	80	2 163
Mobiliers	280			173	335	315	164	5 133
Amiante	44		5					267
Pneus	23	20		46	21			294
ASL	3	1		5	8	8		53
EcodDS	14	4	15	10	10	15	11	193
Hors EcodDS	18	11	26	12	24	22	23	372
Souches		0			70	13		154
Huile noires	10,7	3,2	9,4	6,0	8,4	6,4	4,8	113,94
Piles	2,1	0,8	3,1	2,1	2,4	1,1	1,3	28,13
Lampes	0,2	0,1	0,3	0,1	0,4	0,3	0,3	5,2
Tonnage total	4 279	2 216	5 136	2 548	5 742	4 669	2 077	72 674
	4 279		7 352	2 548	5 742	4 669	2 077	72 674

ANNEXE 4 – Tonnages par déchèteries 2024

2024	CeC + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des îles		Douve et Divette
Déchèterie	Tourlaville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Briquebeac	Portbail	Les Moitiers-d'Allonne	Martinvast
Population municipale	83 498			26 185		8 279		9 146
Population DGF	85 475			26 746		12 714		9 260
Bois	1 082	726	327	649	429	478	231	273
Cartons	178	140	93	120	85	64	48	78
Pelouse	493	546	367	688	523	472	248	260
Branchages	3 136	2 557	1 363	1 149	934	1 731	558	874
Encombrants	2 375	1 956	590	1 149	714	830	379	445
Ferrailles	333	267	151	209	196	186	104	111
Gravats	3 176	2 633	1 055	1 885	877	1 275	380	818
Déchets électriques	377	272	64	200	152	100	62	91
Mobiliers	1 035	724	259	466	299	250	143	199
Amiante	102			66		35		
Pneus	80	31	16		40	31		
EcoDDS	21	12	7	26	16	10	8	11
Hors EcoDDS	64	44	21	29	36	16	9	22
Souches				27		106		
Huile noires	15,4	9,7	5,2	5,9	7,5	4,5	1,6	4,8
Piles	3,1	2,1	1,1	2,8	2,7	1,8	2,2	1,6
Lampes	1,5	0,9	0,2	0,6	0,3	0,5	0,2	0,3
Tonnage total	12 472	9 922	4 319	6 672	4 310	5 600	2 774	3 189
	26 713			10 982		7 774		3 189

2024	La Hague	Les Pieux		Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	Agglomération
Déchèterie	Gréville-Hague	Héauville	Les Pieux	Le Ham	Varouville	Anneville-en-Saire	Rauville-la-Place	
Population municipale	11 518	13 873		6 933	8 702	8 728	5 840	182 702
Population DGF	12 463	15 611		7 640	9 923	10 977	6 192	197 001
Bois	370	308	681	268	406	362	204	6 794
Cartons	56	32	136	53	82	112	43	1 318
Pelouse	328	159	413	309	708	644	201	6 356
Branchages	1 232	876	1 392	485	1 407	1 326	424	19 446
Encombrants	598	371	936	536	909	619	311	12 718
Ferrailles	159	77	242	109	167	190	89	2 589
Gravats	1 087	269	1 059	538	954	1 000	562	18 237
Déchets électriques	115	45	171	88	127	148	80	2 093
Mobiliers	242			167	289	309	158	4 551
Amiante	26		37					265
Pneus	63	30		56	35			382
EcoDDS	15	4	17	11	8	17	12	196
Hors EcoDDS	19	16	29	11	23	21	22	381
Souches		37			71	18		260
Huile noires	7,1	5,6	8,3	4,6	6,8	5,5	2,6	95,05
Piles	1,9	1,4	2,6	2,6	2,1	2,2	1,7	31,86
Lampes	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	7
Tonnage total	4 318	2 231	5 124	2 638	5 197	4 774	2 109	75 719
	4 318	7 356		2 638	5 197	4 774	2 109	75 719

ANNEXE 5 – Comparaison financière

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Budget 01			
Nature	2025	2024	2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
6042 - ACH PRESTA SCES AUTRES TER AME	710,00 €	12 204,42 €	62 414,02 €
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	17 572,65 €	16 049,95 €	26 231,58 €
60612 - ENERGIE ET ELECTRICITE	107 532,75 €	148 981,66 €	147 465,81 €
60622 - CARBURANTS	835 983,67 €	914 232,61 €	1 040 344,20 €
60623 - ALIMENTATION	681,72 €	951,53 €	488,78 €
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	68,64 €	0,00 €	0,00 €
60631 - FOURNITURES D ENTRETIEN	9 732,28 €	13 793,87 €	8 934,64 €
60632 - FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	246 113,91 €	234 764,03 €	157 673,52 €
60635 - FOURNITURES DE VOIRIE	0,00 €	8 448,00 €	
60633 - VETEMENTS DE TRAVAIL		190 040,21 €	124 231,84 €
60636 - HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TR	175 100,37 €		
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 698,53 €	6 897,68 €	5 711,14 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	256 110,41 €	197 439,51 €	554 182,33 €
611 - CONTRATS PREST SERV ENTREPRISE	19 316 880,19 €	18 974 797,31 €	17 667 560,02 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES			
61358- LOCATION AUTRES	69 776,96 €	64 878,58 €	23 302,77 €
61351- LOCATION MATERIEL ROULANT	61 937,30 €	55 285,30 €	76 231,72 €
61521 - ENT ET REPARATION TERRAINS	71 588,11 €	71 433,35 €	53 657,63 €
615221 - ENT. ET REP. BATIMENTS PUBLICS	174,95 €	25 601,91 €	14 169,47 €
615228 - ENTR. ET REP. AUTRES BATIMENTS	52 885,47 €	28 248,71 €	0,00 €
615231 - ENTR. ET REP. VOIRIES	20 110,94 €	31 002,50 €	8 520,99 €
615232 - ENTR. ET REP. RESEAUX	73 351,59 €	93 639,15 €	54 098,98 €
61551 - ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	346 952,49 €	325 129,66 €	533 757,15 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	53 039,19 €	100 772,62 €	146 040,25 €
6156 - MAINTENANCE	22 989,27 €	28 125,82 €	15 813,99 €
617 - ETUDES ET RECHERCHES	3 204,30 €	15 693,00 €	94 183,25 €
6182 - DOC GENERALE ET TECHNIQUE	1 068,00 €	828,00 €	0,00 €
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	0,00 €	180,00 €	
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS			
6215- PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE DU GPF	325 010,00 €	87 043,00 €	
6225 - INDEM AU COMPTABLE & REGISSEUR			0,00 €
6226 - HONORAIRES			0,00 €
62268 - AUTRES HONORAIRES CONSEILS	5 110,33 €	9 236,38 €	6 986,60 €
6227 - FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX			0,00 €
6228 - DIVERS			0,00 €
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	11 056,63 €	5 832,00 €	324,00 €
6234 - RECEPTIONS	263,50 €		
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	28 190,59 €	27 741,67 €	34 374,65 €
6237 - PUBLICATIONS			0,00 €
6238 - DIVERS	20 241,46 €	42 051,05 €	16 061,52 €
6241 - TRANSPORT DE BIENS	4 658,42 €	5 400,00 €	9 840,00 €
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00 €	10 773,00 €	9 206,00 €
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 558,40 €	18 222,83 €	16 310,03 €
6255 - FRAIS DE DEMENAGEMENT	4 442,54 €		
6258 - MISSIONS			0,00 €
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	-2 591,93 €	10 800,00 €	475,56 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 243,32 €	5 550,93 €	7 833,77 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			0,00 €
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	19 102,05 €	22 244,22 €	48 553,18 €
6283 - FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	109 526,68 €	24 663,03 €	6 132,93 €
62872 - REMB. FRAIS AU BUDGET ANNEXE			-5 684,00 €
628721 - NON DOTES PERSONNALITE MORALE	2 558,49 €		
62875 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	683 522,74 €	597 891,00 €	96 665,66 €
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 824,75 €	647,24 €	2 210,72 €
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	6 902,76 €	8 148,52 €	14 817,04 €
TOTAL	22 985 884,42 €	22 435 664,25 €	21 079 121,74 €

Budget 01			
Nature	2025	2024	2023
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
6331 - VERSEMENT MOBILITE	103 763,00 €	103 553,00 €	100 924,00 €
6332 - COTISATIONS VERSEES AU FNAL	34 588,00 €	34 521,00 €	33 639,00 €
6336 - COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDGFPT	69 150,00 €	68 983,00 €	67 130,00 €
6338 - AUT IMP & TAXES SUR REMUNER	20 755,00 €	20 709,00 €	20 186,00 €
6358 - AUTRES DROITS	3 710,00 €		
64111 - REMUN PRINCIPALE PERS TITUL	4 836 962,12 €	4 949 227,59 €	4 613 917,06 €
64112 - SFT INDEMNITE DE RESIDENCE	50 564,48 €	58 640,71 €	58 263,06 €
64113 - NBI	36 122,28 €	45 408,91 €	28 496,32 €
64114 - PERSONNEL TITULAIRE INDEMN INFLATION			0,00 €
64118 - AUTRES INDEMN PERS TITULAIRE	1 410 867,81 €	1 467 101,88 €	1 469 060,06 €
64131 - REMUNERATION	1 409 523,75 €	1 311 239,34 €	1 529 644,70 €
64132- SFT INDEMNITE DE RESIDENCE	14 998,68 €	16 075,04 €	14 459,95 €
64134 - PERSONNEL NON TIT. INDEMN INFLATION			0,00 €
64138 - AUTRES INDEMNITES	572 430,63 €	539 875,61 €	472 702,02 €
6415 - CONGES PAYES	125 103,75 €	129 106,67 €	128 990,34 €
64168 - AUTRES EMPLOIS AIDES			933,90 €
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	1 369 758,00 €	1 305 438,00 €	1 349 792,00 €
6453 - COTIS CAISSES DE RETRAITE	1 844 974,95 €	1 730 394,07 €	1 585 339,32 €
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDIC	84 640,00 €	80 483,00 €	86 468,00 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 395,50 €	4 830,30 €	1 918,53 €
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	271 115,38 €	232 900,13 €	84 446,66 €
6488 - AUTRES CHARGES	536,06 €	0,00 €	37,50 €
TOTAL	12 261 959,39 €	12 098 487,25 €	11 646 348,42 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
6512- DROITS D UTILISATION INFORMATIQUE NUAGE			0,00 €
65312 - FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	0,00 €	2 117,63 €	
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSO ET AUTRES ORGANISMES			0,00 €
65748 - SUBV DE FONCT AUTRES PERS DROIT PRIVE	8 439,00 €	8 424,00 €	8 694,75 €
65811 - DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE NUAGE	50 363,55 €	20 462,31 €	91 136,30 €
65818 - AUTRES	4 400,00 €	4 400,00 €	
65888 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	44 027,08 €	257 126,36 €	27 405,43 €
TOTAL	107 229,63 €	292 530,30 €	127 236,48 €
CHARGES FINANCIERES			
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	91 982,66 €	104 045,97 €	
661131 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES COMMUNES MEMBRES DU GFP	12 377,37 €	20 343,01 €	15 299,53 €
TOTAL	104 360,03 €	124 388,98 €	15 299,53 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6718 -AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION			0,00 €
673 - TITRES ANNULES	1 865,71 €	22 771,12 €	12 855,41 €
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00 €
TOTAL	1 865,71 €	22 771,12 €	12 855,41 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 495 786,24 €	2 420 943,70 €	2 293 815,51 €
TOTAL	2 495 786,24 €	2 420 943,70 €	2 293 815,51 €

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Budget 01			
Nature	2025	2024	2023
ATTENUATION DE CHARGES			
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			0,00 €
PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
704 - TRAVAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	324 173,93 €	302 181,57 €	221 684,85 €
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	460 766,80 €	541 317,62 €	528 761,48 €
706888 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	8 403,21 €	7 594,51 €	5 991,65 €
7078 - AUTRES MARCHANDISES	1 002 811,69 €	1 274 938,21 €	1 355 542,01 €
70841 - M A DISPO PERSONNELS AUS BUDGETS ANNEXES			
70848 - M A DISPO DE PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	0,00 €	0,00 €	5 327,94 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 796 155,63 €	2 126 031,91 €	2 117 307,93 €
IMPOTS ET TAXES			
73133 - TAXE D ENLEVEMENT DES OM	23 547 651,00 €	23 025 312,00 €	22 072 936,00 €
73118 - AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	5 108,00 €	32 920,00 €	
731428 - TICPE - AUTRES		11 008,05 €	
TOTAL	23 552 759,00 €	23 069 240,05 €	22 072 936,00 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	0,00 €	417 704,29 €	368 220,58 €
747888 - AUTRES ORGANISMES	5 148 126,18 €	4 721 972,39 €	4 124 990,88 €
TOTAL	5 148 126,18 €	5 139 676,68 €	4 493 211,46 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
755 - DEBITS ET PENALITES PERCUS	19 467,00 €	3 150,00 €	600,00 €
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	528 242,96 €	477 975,02 €	519 389,41 €
TOTAL	547 709,96 €	481 125,02 €	519 989,41 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7711 - DEDITS ET PENALITES RECUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773 - MANDATS ANNULES	2 754,76 €	6 730,50 €	1 739,22 €
775 - PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS	5 315,76 €	29 311,15 €	1 297,70 €
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	8 070,52 €	36 041,65 €	3 036,92 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 01			
Nature	2025	2024	2023
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	509 000,00 €	509 000,00 €	
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	109 023,86 €	107 100,24 €	108 209,46 €
TOTAL	618 023,86 €	616 100,24 €	108 209,46 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031 - FRAIS D ETUDE	237 806,98 €	32 386,09 €	467 326,58 €
2033 - FRAIS D INSERTION	3 470,89 €	3 240,00 €	1 859,86 €
TOTAL	241 277,87 €	35 626,09 €	469 186,44 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 221,06 €		
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	521 594,90 €	572 701,00 €	515 052,62 €
2181- INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	0,00 €	174 114,17 €	
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828 - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	2 861 946,35 €	1 757 530,10 €	972 001,32 €
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - AUTRES MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	31 554,78 €	25 461,12 €	18 705,23 €
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	484 833,95 €	671 819,90 €	1 905 627,86 €
TOTAL	3 920 151,04 €	3 201 626,29 €	3 411 387,03 €
IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	26 169,35 €	43 751,41 €	23 364,33 €
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 614 487,89 €	1 282 812,21 €	36 656,46 €
2317 - AVANCES VERSEES - COMMANDES IMMO CORPO	341 710,95 €	143 043,12 €	178 171,97 €
2318- AUTRES IMMO CORPORELLES EN COURS	0,00 €	30 089,81 €	
238 - AVANCES COMMANDES IMMO CORPORELLES	218 810,68 €	341 430,32 €	
TOTAL	3 201 178,87 €	1 841 126,87 €	238 192,76 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 01			
Nature	2024	2024	2023
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IMMOBILISATIONS			
2317 - IMMO CORPORELLES RECUES MISE A DISPO	0,00 €	251,06 €	0,00 €
238 - AVANCES COMMANDES IMMO CORPORE	13 906,09 €		
TOTAL	13 906,09 €	251,06 €	0,00 €

Notes

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 050-200067205-20260924-DEL2026_235-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 050-200067205-20260924-DEL2026_235-DE



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

     **LECOTENTIN.FR**